

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR

L'ANNÉE 1887.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1887

EXPOSÉ GÉNÉRAL

DE LA

SITUATION DES SERVICES & DES DIVERS ÉTABLISSEMENTS,

PRÉSENTÉ

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

PAR

M. L. HERBETTE

CONSEILLER D'ÉTAT,

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1890

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1887

(36^e année)

RAPPORT

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous présenter la statistique des services pénitentiaires pour l'année 1887.

Ce travail comprend trois parties : les tableaux où se trouvent consignés les renseignements statistiques proprement dits; un rapport destiné à en faire ressortir les points principaux au moyen de rapprochements et de proportions; enfin, un recueil des documents adressés dans le courant de l'année aux agents de l'administration pénitentiaire.

Les tableaux et le rapport sont disposés dans l'ordre suivant :

- 1° Service des transfèrements;
- 2° Maisons centrales et pénitenciers agricoles;
- 3° Établissements d'éducation correctionnelle;
- 4° Prisons de courtes peines;
- 5° Dépôts des condamnés aux travaux forcés (Saint-Martin-de-Ré);
- 6° État du personnel.

La population pénitentiaire a diminué en 1887 pour toutes les catégories pénales ; les journées de détention pour la France et l'Algérie qui s'étaient élevées en 1886 au chiffre de 18.558.849 ont été de 17.658.204 ; soit une différence en moins de 900.645 journées. La diminution s'applique surtout au sexe féminin, soit plus de 7 p. 100 des journées de détention de l'année précédente, tandis qu'on ne relève qu'une différence de 4,48 p. 100 pour le sexe masculin.

Les trois tableaux suivants permettent de faire une comparaison d'ensemble des deux années 1886 et 1887.

	EFFECTIF au 31 décembre 1887		EFFECTIF au 31 décembre 1886	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Longues peines.....	13.292	1.692	13.912	1.830
Courtes peines.....	24.489	3.645	24.976	3.975
Éducation correctionnelle.....	4.836	988	5.079	1.125
Totaux.....	42.617	6.325	43.967	6.930
Totaux généraux...	48.942		50.897	

	POPULATION MOYENNE en 1887		POPULATION MOYENNE en 1886	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Longues peines.....	13.798	1.751	14.324	1.881
Courtes peines.....	22.926	3.947	24.012	4.230
Éducation correctionnelle.....	4.913	1.044	5.251	1.146
Totaux.....	41.637	6.742	43.587	7.257
Totaux généraux...	48.379		50.844	

	JOURNÉES DE DÉTENTION 1887		JOURNÉES DE DÉTENTION 1886	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
France.....	13.502.451	2.409.426	14.060.028	2.590.102
Algérie.....	1.695.027	51.300	1.750.190	58.529
Totaux.....	15.197.478	2.460.726	15.910.218	2.648.631
Totaux généraux.	17.658.204		18.558.849	

LONGUES PEINES

France. — La suppression de la maison centrale de Doullens affectée au sexe féminin a réduit à 20 (non compris le dépôt de Saint-Martin-de-Ré) dont 4 pour les femmes, le nombre des établissements de longues peines.

Ces établissements contenaient au 31 décembre 1887 un effectif de 11.599 hommes et 1.635 femmes, soit 581 hommes et 128 femmes de moins que l'année précédente.

La décroissance de la population ressort plus clairement du chiffre de l'effectif moyen, que l'on obtient en divisant le nombre total des journées de détention par le nombre des jours de l'année ; ce chiffre était de 11.947 pour les hommes et de 1.687 pour les femmes, contre 12.540 et 1.813 en 1886.

Si, d'autre part, l'on compare les chiffres exprimant l'effectif moyen et l'effectif au 31 décembre 1887, on constate que ces derniers étaient notablement moins élevés, ce qui dénote que le mouvement de décroissance continuait à la fin de l'année.

Sous le rapport de la juridiction et de la pénalité, du motif de la condamnation, de l'âge, de la durée de la captivité, de l'état civil, de la religion et des professions, la répartition proportionnelle des détenus avait peu varié. On remarque cependant pour les hommes, une légère augmentation des peines d'emprisonnement, des cas plus fréquents d'incendie, et une diminution des attentats à la pudeur et des viols ; pour les femmes : plus de vols qualifiés, d'infanticides et de suppressions d'enfants.

Le nombre des condamnés de nationalité étrangère a augmenté de près de 1 p. 100 pour le sexe masculin.

On relève au contraire une diminution des individus pourvus d'antécédents judiciaires : 68,62 et 45,38 p. 100, au lieu de 71,36 et 46,47 p. 100 en 1886.

Pour les deux sexes, les résultats de l'enseignement ont été satisfaisants, et la conduite durant la détention a donné lieu à moins de punitions que l'année précédente. Il y avait également amélioration au point de vue sanitaire.

Les moyennes du produit du travail avaient augmenté dans la plupart des maisons centrales affectées aux hommes et dans deux des maisons centrales affectées aux femmes. Pour ces dernières, le pécule s'est sensiblement amélioré dans trois établissements sur quatre. Enfin la proportion des hommes occupés pendant l'année a été de 70,03 p. 100, au lieu de 69,56 en 1886.

Algérie. — Au 31 décembre 1887 on comptait 1.617 hommes et 57 femmes, dans les 3 établissements pour longues peines existant en Algérie, contre 1.612 et 67 au 31 décembre de l'année précédente. La population moyenne avait augmenté de 115 unités pour le sexe masculin, et diminué de 4 unités pour le sexe féminin.

L'augmentation des condamnés pour vol qualifié et des individus de nationalité étrangère (290 au lieu de 226), une diminution légère de ceux qui étaient pourvus d'antécédents judiciaires, l'amélioration de la discipline, de l'état sanitaire et du travail ressortent des renseignements consignés tant dans les tableaux que dans le rapport.

Saint-Martin-de-Ré. — Le dépôt des condamnés aux travaux forcés, qui reçoit également des détenus destinés à la relégation, ne contenait, au 31 décembre 1887, qu'un effectif de 76 individus, et la population moyenne avait été de 239 unités au lieu de 287 l'année précédente.

281 condamnés ont été embarqués pour la Nouvelle-Calédonie.

PRISONS DE COURTES PEINES

Le nombre des prisons cellulaires a été porté de 13 à 16; elles contenaient plus de 3.000 cellules. Les rapports fournis à l'administration constatent, de même que les années précédentes, l'heureux effet de l'encellulement au point de vue moral, sans qu'il en résulte aucun inconvénient pour la santé des détenus.

L'effectif, au 31 décembre 1887, était de 24.489 hommes et 3.645 femmes, pour la France et l'Algérie réunies, y compris les

chambres et dépôts de sûreté; la population moyenne s'est élevée à 26.873 individus, au lieu de 28.242 en 1886, soit une diminution de 1.369 unités.

Le nombre des journées de détention a été de 8.368.084 pour le sexe masculin, et de 1.440.616 pour le sexe féminin.

MAISONS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

Dans le courant de l'année 1887, quatre établissements privés ont cessé de recevoir des enfants: celui de Fouilleuse a été transformé en établissement de jeunes filles dirigé par un personnel laïque. Les jeunes détenus étaient par suite répartis, en France, dans 40 établissements, dont 30 pour les garçons et 10 pour les filles. L'Algérie, ne compte, comme les années précédentes, qu'un seul établissement, la colonie agricole de M'Zéra.

La population s'est abaissée de 5.079 à 4.836 pour les garçons, de 1.125 à 988 pour les filles; et les chiffres de l'effectif moyen étaient respectivement de 4.913 et 1.044, en diminution de 338 et 102 sur ceux de 1886.

2.164 garçons étaient enfermés dans des établissements publics 2.672 dans des établissements privés.

Sous le rapport des faits qui ont motivé la condamnation, on remarque une proportion plus élevée de garçons coupables de meurtre, d'incendie, de vol qualifié, une diminution des délits de mendicité et de vagabondage.

Le contingent du département de la Seine a diminué pour les deux sexes.

L'instruction a été donnée à tous les enfants sans exception et les résultats obtenus ont été satisfaisants. L'état disciplinaire s'était amélioré d'une manière très sensible; on ne comptait que 52.754 fautes, la plupart sans gravité, au lieu de 60.854 en 1886.

Les décès ont augmenté pour les garçons et diminué pour les filles.

Enfin, 1.267 garçons et 274 filles ont quitté les établissements pendant l'année, au total 1.541 enfants, sur lesquels 31 seulement étaient hors d'état de gagner leur vie. Les autres possédaient un métier, à l'exception de 78, dont l'instruction professionnelle n'avait pu être terminée.

PREMIÈRE PARTIE

TRANSFÈREMENTS

Le nombre des individus transférés par le service des voitures cellulaires, dans le courant de l'année 1887, s'est élevé au chiffre de 25.609, dont 23.399 pour le sexe masculin, et 2.210 pour le sexe féminin ; soit 425 et 122 de plus qu'en 1886.

La destination des transférés est indiquée par les tableaux I et I^{bis} résumés ci-après :

	Hommes.	Femmes.
Condamnés à la relégation.....	778	»
Condamnés aux travaux forcés, transférés dans les dépôts, et femmes et jeunes filles destinées aux colonies, transférées au port d'embarquement.....	943	92
Condamnés à la détention, à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement, transférés à leur destination légale.....	4.935	641
<i>Transférés d'une prison départementale</i>		
Dans une autre prison départementale { pour centralisation au chef-lieu de département.....	4.973	543
{ revenant d'appel reconduits dans les départements d'origine.....	1.966	102
{ pour les rapprocher de leur destination définitive.....	515	4
{ pour divers motifs.....	482	38
<i>Transférés d'un dépôt de forçats ou d'une maison centrale</i>		
Dans un autre dépôt, une autre maison centrale ou un pénitencier agricole.....	1.570	180
Dans les asiles d'aliénés.....	16	1
Dans une prison départementale { pour divers motifs.....	203	»
{ pour les rapprocher de leur destination définitive, ou pour y subir leur peine.....	1	4
Étrangers expulsés de France transférés aux frontières.....	4.350	433
<i>Condamnés libérés transférés</i>		
Dans les dépôts de mendicité.....	992	63
<i>A reporter.....</i>	21.823	2.101

	Hommes.	Femmes.
<i>Report.</i>	21.823	2.101
Dans leurs foyers	9	22
Condamnés par défaut reconduits dans les départements d'origine	40	4
<i>Jeunes détenus transférés</i>		
Du lieu du jugement à leur destination légale	1.181	»
D'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre	135	60
Transférés aux frais des ministères de la justice, de la marine et de la guerre	210	23
Évadés des voitures	1	»
Totaux	23.399	2.210

Le tableau II indique le nombre d'étrangers expulsés; il s'est élevé en 1887 à 4.783, dont 4.350 hommes et 433 femmes, soit 164 hommes et 54 femmes de plus qu'en 1886.

Voici la répartition par nationalité et par sexe :

	HOMMES		FEMMES	
	1887	1886	1887	1886
Allemagne	14,76	12,01	17,78	18,20
Angleterre	0,69	1,07	0,69	1,85
Autriche	1,17	1,27	0,69	1,06
Belgique	30,02	30,96	31,65	31,66
Espagne	11,77	12,54	10,39	9,76
États-Unis d'Amérique	0,80	0,72	0,69	0,53
Hollande et grand-duché de Luxembourg	1,93	1,79	5,54	4,75
Italie	29,82	30,39	25,87	25,07
Russie	0,74	0,48	0,23	0,53
Suisse	8,09	8,29	6,47	5,80
Turquie	0,21	0,45	»	0,79
Totaux	100 »	100 »	100 »	100 »

On remarque parmi les départements qui ont fourni le plus grand nombre d'étrangers expulsés :

La Seine	579 hommes et	73 femmes.
Le Nord	514 —	102 —
Les Bouches-du-Rhône	346 —	13 —
Les Alpes-Maritimes	236 —	28 —
Le Rhône	202 —	14 —
La Meurthe-et-Moselle	152 —	23 —
Le Haut-Rhin	66 —	48 —

DEUXIÈME PARTIE

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES

Le nombre des établissements de longues peines a été réduit à 23, pour la France et l'Algérie, dans le courant de l'année 1887, par suite de la suppression de la maison centrale de Doullens affectée aux femmes.

Il restait, en conséquence, au 31 décembre 1887 :

		FRANCE	ALGÉRIE
Hommes	Maisons centrales	14	1
	Pénitenciers agricoles	2	1
Femmes	Maisons centrales	4	1
	Totaux	20	3
Ensemble		23	

FRANCE

HOMMES

Mouvement général d'entrée et de sortie (Tableau I).

L'effectif au 31 décembre 1886 était de	12.111
Le nombre des entrées a été de	5.721
Ensemble	17.832
Celui des sorties de	6.285
Effectif au 31 décembre 1887	11.547

Soit une diminution de 564 détenus, sur le chiffre de l'année précédente, qui était lui-même le chiffre le plus faible observé depuis 1871.

En ajoutant à ces 11.547 individus les 52 aliénés du quartier spécial de Gaillon, on obtient un effectif total de 11.599 détenus.— Comme l'effectif de ce quartier a diminué lui-même de 17, la diminution totale sur l'année 1886 est de 581 unités.

Les journées de détention, y compris celles du quartier d'aliénés, s'élevaient à 4.360.566, correspondant à une population moyenne de 11.947 individus, au lieu de 4.577.451 journées et 12.540 individus en 1886.

Juridiction et pénalité (Tableau II).

Les 11.547 condamnés enfermés dans les maisons centrales et les pénitenciers agricoles se répartissaient de la manière suivante au point de vue de la juridiction :

	NOMBRE	1887	1886
		0,0	0,0
Cours d'assises	6.221	53,88	49,82
Tribunaux correctionnels.....	4.743	41,07	45,13
— militaires.....	533	5,05	5,05
Totaux.....	11.547	100 »	100 »

Classés d'après la pénalité, ils se divisaient en quatre catégories:

	NOMBRE	1887	1886
		0,0	0,0
Travaux forcés.....	16	0,14	0,07
Détention.....	134	1,16	1,02
Réclusion.....	3.550	30,74	30,01
Emprisonnement.....	7.847	67,96	68,90
Totaux.....	11.547	100 »	100 »

On trouvera dans le tableau ci-après la comparaison détaillée pour les peines de chaque catégorie :

	NOMBRE	1887.	1886	
		0,0	0,0	
TRAVAUX FORCÉS	Plus de 5 et moins de 10 ans...	7	43,75	22,22
	10 ans.....	4	25,00	22,22
	» Plus de 10 à 15 ans.....	»	»	11,11
	» Plus de 15 à 20 ans.....	3	18,75	33,34
	A perpétuité.....	2	12,50	11,11
Totaux.....	16	100 »	100 »	
DÉTENTION	5 ans.....	2	1,49	1,63
	Plus de 5 et moins de 10 ans...	2	1,49	1,63
	10 ans.....	44	32,84	38,21
	Plus de 10 à 15 ans.....	21	15,67	16,26
	Plus de 15 à 20 ans.....	65	48,51	42,27
Totaux.....	134	100 »	100 »	
RÉCLUSION	5 ans.....	1.716	48,34	47,76
	Plus de 5 et moins de 10 ans...	1.342	37,80	37,25
	10 ans.....	428	12,06	12,22
	Plus de 10 à 15 ans.....	8	0,22	1,04
	Plus de 15 à 20 ans.....	34	0,96	0,93
	A perpétuité.....	22	0,62	0,80
Totaux.....	3.550	100 »	100 »	
EMPRISONNEMENT	1 an et 1 jour.....	598	7,62	8,21
	Plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans.....	2.227	28,38	31,91
	2 ans.....	1.711	21,80	22,50
	3 ans.....	1.126	14,35	12,70
	4 ans.....	610	7,77	7,10
	5 ans.....	1.358	17,31	14,62
	Plus de 5 à 7 ans.....	130	1,66	1,68
	Plus de 7 et moins de 10 ans...	33	0,42	0,43
	10 ans.....	49	0,62	0,79
	Plus de 10 à 15 ans.....	2	0,03	0,02
15 ans.....	3	0,04	0,04	
Totaux.....	7.847	100 »	100 »	

On remarque pour les détenus à l'emprisonnement une légère augmentation des peines de 3, 4 et 5 ans.

Faits qui ont motivé les condamnations (Tableau III).

Les crimes et les délits sont répartis dans les cinq catégories ci-après :

	NOMBRE	1887	1886
1 ^{re} Catégorie. — Assassinat, empoisonnement, meurtre connexe à un autre crime ou délit, fausse monnaie, recel, vol qualifié, incendie, pillage, etc.....	3.364	29,13	27,96
2 ^o Catégorie. — Abus de confiance, banqueroute simple ou frauduleuse, escroquerie, vol simple, faux en écriture, suppression d'enfant, complicité d'attentat à la pudeur, d'infanticide ou d'avortement, etc.	5.072	43,93	44,88
3 ^o Catégorie. — Évasion, faux dans les passe-ports, ivresse publique, mendicité, rupture de ban, vagabondage.....	320	2,77	3,69
4 ^o Catégorie. — Adultère, attentat à la pudeur, bigamie, viol, coups et blessures, meurtre non connexe à un autre crime ou délit, outrage aux fonctionnaires, etc.	2.693	23,32	22,48
5 ^o Catégorie. — Arrestation illégale, contravention aux lois fiscales, crimes ou délits politiques, usurpation de fonctions, homicide par imprudence; insoumission, désertion, etc.....	98	0,85	0,99
Totaux.....	11.547	100 »	100 »

La différence la plus sensible porte sur les crimes du premier groupe, qui ont augmenté d'un peu plus de 1 p. 100; on constate en effet que le chiffre est presque aussi élevé que celui de 1886 (3.364 au lieu de 3.386), quoique la population totale comprenne près de 600 détenus en moins. Il convient de noter que le nombre des incendiaires était de 166, contre 110 en 1886; que celui des condamnés pour complicité d'attentat à la pudeur a été de 222 au lieu de 76. Il y a diminution, au contraire, pour les attentats à la pudeur (1.008 au lieu de 1.106) et les viols (109 au lieu de 141).

Répartition par départements (Tableau IV).

L'effectif se divisait ainsi qu'il suit, sous le rapport de l'origine.

France.....	10.550
Algérie.....	885
Colonies françaises et protectorats.....	89
Principauté de Monaco.....	7
Armées en campagne.....	16

L'Algérie comptait dans l'ensemble pour 7,66 p. 100, au lieu de 6,45 en 1886 et 5,76 en 1885.

Les contingents les plus élevés étaient fournis par :

La Seine.....	1.878	soit 16,66 p. 100	contre 15,89 en 1886
Les Bouches-du-Rhône.....	529	— 4,58 — —	4,62 —
Le Nord.....	498	— 4,31 — —	3,72 —
La Seine-Inférieure ..	461	— 3,99 — —	3,83 —
Le Rhône.....	331	— 2,87 — —	2,75 —
La Gironde.....	229	— 1,98 — —	1,82 —
L'Hérault.....	223	— 1,93 — —	1,78 —
La Marne.....	222	— 1,92 — —	1,84 —
La Corse.....	216	— 1,87 — —	1,72 —

Ces départements représentaient les proportions suivantes dans l'ensemble de la population de la France, d'après le dénombrement fait en 1886.

Seine.....	7,75	p. 0/0
Bouches-du-Rhône.....	1,58	—
Nord.....	4,37	—
Seine-Inférieure.....	2,18	—
Rhône.....	2,02	—
Gironde.....	2,03	—
Hérault.....	1,15	—
Marne.....	1,12	—
Corse.....	0,73	—

Condamnés étrangers (Tableau V).

Le nombre des condamnés de nationalité étrangère était, au 31 décembre 1887, de 1.279, soit 11,08 p.100 de l'effectif total, au lieu de 10,28 p. 100 en 1886, et 9,86 p. 100 en 1885.

Les différents pays doivent être classés dans l'ordre suivant, d'après l'importance de leurs contingents :

	1887	1886
Italie.....	485	487
Belgique.....	248	253
Allemagne.....	192	168
Espagne.....	96	99
Suisse.....	86	89
Angleterre.....	51	53
Autriche-Hongrie.....	43	37
États-Unis d'Amérique.....	18	19
Russie.....	14	11
Autres pays.....	46	31
Totaux.....	1.279	1.247

Age, durée de la captivité, état civil, religion et profession.
(Tableaux VI à IX).

Sous ces divers rapports, le tableau suivant présente un résumé des renseignements contenus dans le corps de la statistique, par comparaison avec l'année précédente.

Age.	1887		1886	
	NOMBRE	0/0	0/0	
Plus de 16 à 20 ans	978	8,47	9,45	
— 20 à 25 —	2.266	19,63	19,88	
— 25 à 30 —	2.573	22,28	21,11	
— 30 à 40 —	2.869	24,84	24,97	
— 40 à 50 —	1.647	14,26	14, »	
— 50 à 60 —	789	6,83	6,90	
— 60 à 70 —	354	3,07	3,05	
— 70 ans	71	0,62	0,64	
<i>Durée de la captivité.</i>	11.547	100 »	100 »	
1 ^{re} année	4.107	35,57	35,71	
2 ^e —	3.589	31,08	31,37	
3 ^e —	1.787	15,48	14,74	
4 ^e —	923	7,99	8,49	
5 ^e —	641	5,55	5,27	
Après la 5 ^e année	500	4,33	4,42	
<i>État civil.</i>	11.547	100 »	100 »	
Célibataires ou veufs {	Sans enfant.....	7.732	66,96	66,48
	Avec enfants.....	455	3,94	4,59
Mariés	Avec enfants.....	2.563	22,20	22,36
	Sans enfant.....	797	6,90	6,57
<i>Religion.</i>	11.547	100 »	100 »	
Catholiques	10.318	89,35	90,22	
Protestants	368	3,19	3,32	
Israélites	62	0,55	0,48	
Mahométans	787	6,81	4,07	
N'appartenant à aucun culte.....	12	0,10	1,91	
<i>Profession.</i>	11.547	100 »	100 »	
Propriétaires, rentiers.....	63	0,55	0,72	
Professions libérales.....	301	2,61	2,34	
Employés	553	4,79	4,80	
Commerçants, fabricants.....	459	3,97	3,61	
Professions alimentaires.....	383	3,32	3,02	
Ouvriers d'atelier et de fabrique.....	1.124	9,73	9,69	
Industries du bâtiment et du mobilier.....	1.938	16,78	17,31	
Ouvriers agricoles, journaliers.....	5.213	45,15	45,47	
Professions nomades.....	390	3,38	3,61	
Militaires et marins.....	539	4,67	5,02	
Vagabonds, mendiants.....	109	0,94	0,97	
Individus à la charge de leurs familles...	475	4,11	3,44	
Totaux.....	11.547	100 »	100 »	

Antécédents judiciaires. — Relégation (Tableau X).

Le nombre des individus du sexe masculin ayant des antécédents judiciaires et détenus au 31 décembre 1887 s'élevait à 7.924, soit 68,62 p. 100, au lieu de 71,36 au 31 décembre 1886.

Les relégables étaient au nombre de 677, dont 638 récidivistes proprement dits, aux termes des articles 56, 57 et 58 du code pénal; ils se répartissaient ainsi :

Relégables en vertu du § 1 ^{er} de l'article 4 de la loi du 27 mai 1885.	88
— du § 2	51
— du § 3	411
— du § 4	127
Total.....	677

Les condamnés non relégables avaient subi une ou plusieurs condamnations dans les proportions suivantes :

	NOMBRE	1887	1886	
		0/0	0/0	
Récidivistes proprement dits, tombant sous l'application des art. 56, 57 et 58 du C.P., condamnés antérieure-ment.	une fois	1.201	16,57	12,53
	deux fois	542	7,48	6,63
	trois fois.....	364	5,02	3,77
	quatre fois.....	190	2,62	2,07
	plus de quatre fois.	438	6,04	3,90
Condamnés antérieurement à un an et au-dessous.	une fois	1.309	18,06	12,15
	deux fois	856	11,81	7,80
	trois fois et plus ..	1.959	27,04	15,77
Ayant été seulement enfermés dans des établissements d'éducation correctionnelle..	388	5,36	3,77	
Totaux.....	7.247	100 »	100 »	

Si l'on observe l'ensemble des détenus pourvus d'antécédents judiciaires on constate que 3.373, soit 42,69 p. 100 étaient également récidivistes.

Les condamnés qui devaient être soumis à l'interdiction de séjour dans certains lieux déterminés, à l'expiration de leur peine, étaient au nombre de 2.791.

Parts attribuées aux condamnés sur le produit de leur travail
(Tableau XI).

Les 11.547 détenus formaient les six catégories ci-après, suivant la nature de leur peine, l'état de leur casier judiciaire, et leur conduite pendant la détention.

	TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	1887 0/0	1886 0/0
1 dixième....	6	»	72	164	242	2,09	2,77
2 dixièmes...	4	»	146	277	427	3,70	4,20
3 — ...	5	»	448	548	1.001	8,67	9,20
4 — ...	»	»	2.775	1.307	4.082	35,35	34,70
5 — ...	1	134	109	5.454	5.698	49,35	48,90
6 — ...	»	»	»	97	97	0,84	0,23
Totaux...	16	134	3.550	7.847	11.547	100 »	100 »

On voit que 85,54 p. 100 de l'effectif, au lieu de 83,83 en 1886, touchaient plus de trois dixièmes.

Instruction des condamnés à leur entrée dans l'établissement
(Tableau XII).

A ce point de vue, les détenus étaient classés ainsi qu'il suit :

	NOMBRE	1887 0/0	1886 0/0
Illettrés.....	3.061	26,51	26,63
Sachant lire.....	1.442	12,49	11,20
— lire et écrire.....	3.913	33,89	31,19
— lire, écrire et calculer.....	2.430	21,04	22,81
Possédant l'instruction primaire complète..	468	4,05	5,63
Ayant une instruction supérieure à l'instruction primaire	233	2,02	2,54
Totaux.....	11.547	100 »	100 »

Résultats de l'enseignement pendant l'année (Tableau XIII).

Les écoles comptaient :

Au 31 décembre 1886.....	3.021 élèves
Entrés pendant l'année.....	2.455 —
Ensemble	5.476 —
Sortis	2.776 —
Effectif au 31 décembre 1887.....	2.700 élèves

Le tableau n° XIII contient sur les résultats de l'enseignement des renseignements détaillés qui sont résumés ci-dessous :

	NOMBRE des élèves.	1887 0/0	1886 0/0
Illettrés. . .	Ayant appris à lire.....	221	68,20
	— à lire et à écrire..	231	
	— à lire, à écrire et à calculer.....	127	
Sachant lire.	Demeurés illettrés.....	270	31,80
	Ayant fait quelques progrès...	331	
	Ayant appris à écrire.....	347	
Sachant lire et écrire.....	— à écrire et à calculer	154	79,16
	N'ayant pas fait de progrès...	219	
	Ayant fait quelques progrès...	575	
Sachant lire, écrire et calculer.	Ayant appris à calculer.....	402	81,88
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	121	
	N'ayant pas fait de progrès...	243	
Sachant lire, écrire et calculer.	Ayant fait quelques progrès....	1.497	87,20
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	452	
	N'ayant pas fait de progrès....	286	

Pour l'ensemble, 81,41 p. 100 des élèves ont profité de l'instruction, soit qu'ils aient monté d'un degré, soit qu'ils aient fait seulement des progrès sans changer de catégorie.

Le tableau suivant présente une autre répartition des élèves, considérés aux deux moments du commencement et de la fin de l'année. Le premier groupe comprend également les individus qui sont entrés dans le courant de l'année, le deuxième ceux qui ont quitté l'école par suite de libération ou pour autre cause.

	NOMBRE D'ÉLÈVES		1887 — 0/0		1886 — 0/0	
	Commencement de l'année.	Fin de l'année.	Commencement de l'année.	Fin de l'année.	Commencement de l'année.	Fin de l'année.
Illettrés.....	819	270	15,51	4,93	16,08	4,85
Sachant lire.....	1.051	771	19,19	14,08	17,55	12,31
— lire et écrire.....	1.341	1.396	24,49	25,49	25,67	25,46
— au moins lire, écrire et calculer.....	2.235	3.039	40,81	55,50	40,70	57,38
Totaux.....	5.476	5.476	100 »	100 »	100 »	100 »

Les cours spéciaux de dessin et de musique ont été suivis par 207 et 582 individus.

Les bibliothèques contenaient 31.025 volumes, et le nombre des mises en lecture s'est élevé à 237.644.

Grâces, commutations, libérations conditionnelles, récompenses
(Tableau XIV).

1.433 mesures de clémence ont été prises en faveur des détenus dans le courant de l'année, dont 943 sur la proposition de l'administration, et 490 sur la demande des condamnés ou de leurs familles. En outre, 3 remises de l'interdiction de séjour ont été prononcées accessoirement à d'autres grâces. Les 1.433 mesures de clémence proprement dites se décomposent ainsi :

Remises entières du restant de la peine.....		345		
Commutation	{ des travaux forcés à perpétuité en tra- vaux forcés à temps..... 1 des travaux forcés en réclusion..... 1 — — en emprisonnement..... 1	} 40		
			de la réclusion en emprisonnement... 37	
			de moins de 1 an..... 510	
Réduction...	{ de 1 à 3 ans..... 275 de plus de 3 ans et moins de 5 ans... 17 de 5 ans et plus..... 11	} 813		
			Libération conditionnelle.....	221
			Remise de la relégation.....	10
Remise de l'interdiction de séjour.....		4		
			1.433	

En 1886, il n'y avait eu que 1.330 mesures de clémence pour une population moyenne notablement supérieure.

Le tableau XIV indique aussi que 781 détenus ont été récompensés pour leur bonne conduite au moyen de dixièmes supplémentaires et de virements permanents.

État disciplinaire (Tableau XV).

Les tribunaux ont prononcé 17 peines pour crimes et délits commis dans l'intérieur des établissements ; en voici la répartition :

	TRAVAUX FORCÉS	EMPRISONNEMENT	TOTAL
Tentative d'incendie.....	1	»	1
Tentative d'assassinat sur un gardien.....	1	»	1
— — sur des codétenus.....	2	»	2
Coups et blessures envers les gardiens.....	4	2	6
— — des codétenus.....	»	6	6
Voies de fait envers un gardien.....	»	1	1
Totaux.....	8	9	17

On comptait, en 1886, 19 peines, dont 10 pour attentat sur le personnel.

Des 17 individus condamnés en 1887, 2 subissaient la peine des travaux forcés, 1 celle de la détention, 3 celle de la réclusion, 11 celle de l'emprisonnement.

Les infractions punies par la justice disciplinaire des établissements se sont élevées à 51.309, contre 54.374 en 1886.

	1887		1886
	NOMBRE	0/0	0/0
<i>Infractions.</i>			
Larcins.....	459	0,89	0,686
Voies de fait envers le personnel supérieur.	7	0,014	0,005
Voies de fait envers les gardiens ou contre-maitres.....	200	0,39	0,429
Voies de fait envers des codétenus.....	2.924	5,70	5,03
Rébellion, mutinerie.....	2.638	5,14	4,52
Actes d'immoralité.....	332	0,647	0,64
Infractions au silence.....	21.350	41,61	44,58
Refus de travail.....	1.214	2,37	2,30
Paresse, négligence dans le travail.....	4.389	8,55	6,49
Usage du tabac.....	3.751	7,32	6,87
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.....	3.181	6,199	6,66
Infractions diverses.....	10.864	21,17	21,79
Totaux.....	51.309	100 »	100 »
<i>Punitions.</i>			
Cellule.....	4.038	7,87	7,07
Salle de discipline.....	4.973	9,69	12,50
Pain sec.....	7.707	15,02	19,58
Autres privations alimentaires.....	16.655	32,46	28,78
Réductions de dixièmes.....	»	»	»
Amendes.....	7.410	14,44	12,95
Autres punitions.....	3.087	6,02	3,26
Réprimandes.....	7.439	14,50	15,86
Totaux.....	51.309	100 »	100 »

Ces punitions ont frappé 11.131 détenus, au lieu de 11.917 en 1886.

2.763	ont été punis une fois.
2.087	— deux —
2.037	— trois —
4.242	— quatre fois et plus.

D'autres punitions, pour des faits de moindre importance, ont été infligées dans le courant de l'année, savoir :

Journées de cellule	{	Prévention, punition, consignation....	96.437
		Séquestration.....	13.791
		Observation et isolement.....	13.735
Journées de salle de discipline.....		42.228	
Privations alimentaires	{	à titre principal.....	63.731
		à titre accessoire.....	38.406

Enfin 4 évasions ont été tentées et 24 consommées, dans les établissements ci-après :

	TENTATIVES d'évasion.	ÉVASIONS CONSOMMÉES	
		suivies de réintégration	non suivies de réintégration
Fontevrault.....	»	2	»
Gaillon.....	2	6	»
Melun.....	1	»	»
Poissy.....	1	»	»
Castelluccio.....	»	6	1
Chiavari.....	»	8	1
Totaux.....	4	22	2

Le pénitencier de Chiavari, où la surveillance est particulièrement difficile, avait eu 15 évasions en 1886.

État sanitaire (Tableaux XVI à XXIII).

L'effectif de l'infirmerie était :

Au 31 décembre 1886 de.....	458	malades.
Entrées.....	6.785	—
Sorties.....	7.243	—
Ensemble.....	6.828	—
Effectif au 31 décembre 1887.....	415	malades.

Le tableau suivant donne un aperçu général de la situation de l'année 1887 sous le rapport sanitaire, comparée avec celle de l'année précédente.

	1887	1886
Malades traités.....	7.243	7.484
Décès.....	331	350
Journées d'infirmerie.....	174.704	185.057
Rapport des journées d'infirmerie aux journées de détention.....	0/0 4,027	4,062
Durée moyenne du séjour à l'infirmerie.....	24 jours 12	24 jours 727
Rapport des décès au total des malades traités.....	0/0 4,57	4,676
Rapport des décès à la population moyenne.....	0/0 2,78	2,80

De façon générale à ces divers points de vue, il y a eu amélioration ; on remarque surtout une diminution considérable des journées d'infirmerie.

Eu égard au nombre de décès, les établissements se présentent dans l'ordre suivant :

Thouars.....	5,054	0/0 de la population moyenne	contre	3,087	en 1886.
Eysses.....	4,884	—	—	3,254	—
Chiavari.....	3,942	—	—	3,957	—
Melun.....	3,603	—	—	1,387	—
Castelluccio.....	3,502	—	—	3,448	—
Nîmes.....	3,287	—	—	2,039	—
Embrun.....	3,198	—	—	2,666	—
Fontevrault.....	3,013	—	—	2,429	—
Riom.....	2,828	—	—	4,354	—
Beaulieu.....	2,761	—	—	4,412	—
Poissy.....	2,207	—	—	2,601	—
Albertville.....	1,890	—	—	1,666	—
Gaillon.....	1,543	—	—	3,264	—
Loos.....	1,423	—	—	1,832	—
Clairvaux.....	1,168	—	—	2,320	—
Landerneau.....	0,988	—	—	3,521	—

Voici, d'autre part, la liste des établissements classés selon le nombre des journées d'infirmerie :

Chiavari.....	8,479	0/0 des journées de détention,	contre	9,660	en 1886.
Melun.....	5,939	—	—	5,048	—
Clairvaux.....	4,696	—	—	6,103	—
Beaulieu.....	4,494	—	—	5,848	—
Eysses.....	4,402	—	—	3,163	—
Fontevrault.....	3,960	—	—	3,765	—
Embrun.....	3,706	—	—	2,961	—
Gaillon.....	3,554	—	—	2,671	—
Poissy.....	3,453	—	—	4,123	—
Nîmes.....	3,275	—	—	3,256	—
Thouars.....	3,238	—	—	2,234	—
Riom.....	3,178	—	—	3,750	—
Landerneau.....	3,015	—	—	2,411	—
Castelluccio.....	2,878	—	—	4,052	—
Loos.....	2,460	—	—	2,008	—
Albertville.....	2,351	—	—	2,252	—

Dans les cinq maisons de Beaulieu, Clairvaux, Poissy, Riom et Chiavari, l'état sanitaire était plus favorable qu'en 1886, tant au point de vue des décès que des journées d'infirmerie.

Les maladies de l'appareil respiratoire étaient moins nombreuses (1.623 soit 24,08 p. 100 au lieu de 25,40 p. 100) ; mais elles ont occasionné plus de décès (178, soit 53,77 p. 100, au lieu de 51,14). On remarquait 613 cas de fièvre intermittente, dont 418 à Chiavari, et 363 cas d'anémie, débilité ou gangrène.

Les aliénés et les épileptiques sont traités soit dans les infirmeries, soit dans le quartier spécial de Gaillon. La première catégorie ne comprenait, au 31 décembre 1887, que 14 malades, dont 2 aliénés et 12 épileptiques.

L'effectif du quartier de Gaillon était :

Au 31 décembre 1886 de	69 malades.
Entrés pendant l'année	27 —
Ensemble	96 —
Sortis	44 —
Effectif au 31 décembre 1887	52 malades.

Le tableau ci-après indique la répartition des malades traités, selon le caractère de la maladie, la nature de la peine et l'âge des condamnés.

NATURE DE L'ALIÉNATION MENTALE	RÉPARTITION DES MALADES																	
	MALADES au 31 décembre 1886		MALADES admis pendant l'année 1887		SUIVANT LA CATÉGORIE PÉNALE									SUIVANT L'ÂGE				
	TOTAL DES MALADES	Emprisonnement	Réclusion	Travaux forcés	Travaux forcés commués en réclusion	Peine capitale commuée en			de 20 à 30 ans	de 30 à 40 ans	de 40 à 50 ans	de 50 à 60 ans	de 60 ans et plus					
						Détention	Réclusion	Travaux forcés										
Manie	18	4	22	11	8	1	1	»	»	1	7	11	4	»	»			
Mélancolie	4	2	6	3	1	1	1	»	»	»	3	2	»	1	»			
Délires partiels	13	4	17	9	6	1	»	»	»	1	2	7	4	2	2			
Folie alcoolique	3	4	7	7	»	»	»	»	»	»	4	2	»	1	»			
Paralyse générale alcoolique	1	1	2	2	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»			
Folie épileptique	8	1	9	3	5	1	»	»	»	»	2	3	3	»	1			
Démence simple	1	1	2	2	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»			
Démence sénile	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1			
Démence paralytique	6	»	6	1	3	1	1	»	»	»	1	3	1	1	»			
Non aliéné	1	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»			
Total	56	17	73	38	24	6	3	»	1	1	20	29	15	5	4			
Épileptiques	10	10	20	9	10	»	1	»	»	»	7	10	3	»	»			
Simulateurs	3	»	3	1	2	»	»	»	»	»	2	1	»	»	»			
TOTAL GÉNÉRAL	69	27	96	48	36	6	4	»	1	1	29	40	18	5	4			

Le nombre des journées de détention a été de 22.227, dont 15.454 pour les aliénés et 6.773 pour les épileptiques, et la population moyenne de 61 individus.

Travail (Tableaux XXIV à XXVII).

On trouvera dans la statistique des renseignements détaillés sur la situation de chaque établissement au point de vue du tra-

vail. Les résultats d'ensemble sont consignés dans les tableaux XXV, XXVI et XXVII.

Les condamnés enfermés dans les maisons centrales ont accompli 2.771.754 journées de travail, et dans les pénitenciers de la Corse 275.167; ces chiffres correspondent, d'une part, à 69,9 p. 100, d'autre part, à 74,1 p. 100 des journées de détention, contre 69,4 et 73,7 en 1886. Il y a donc amélioration pour les deux catégories d'établissements.

Le produit du travail a été de 3.186.358 fr. 20 c. pour les maisons centrales, et de 158.953 fr. 67 c. pour les pénitenciers.

Voici les moyennes de 1886 et 1887 comparées :

	1887		1886	
	MAISONS centrales.	PÉNITENCIERS agricoles.	MAISONS centrales.	PÉNITENCIERS agricoles.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Produit moyen par journée de travail.....	1 1496	» 5777	1 1447	» 5899
Produit moyen par journée de détention.....	» 8033	» 4278	» 7943	» 4346

Les moyennes par journée de travail étaient les suivantes pour chaque établissement séparément.

	fr.	contre	fr.	en 1886.
Poissy.....	1 6343		1 6843	—
Melun.....	1 6181	—	1 5041	—
Loos.....	1 3062	—	1 2640	—
Nîmes.....	1 2836	—	1 3010	—
Riom.....	1 2567	—	1 1799	—
Clairvaux.....	1 1924	—	1 2472	—
Beaulieu.....	1 1248	—	1 0917	—
Gaillon.....	1 0345	—	1 0268	—
Thouars.....	1 0309	—	» 9692	—
Embrun.....	» 8442	—	» 8394	—
Fontevrault.....	» 8406	—	» 8704	—
Albertville.....	» 8387	—	» 7340	—
Eysses.....	» 8093	—	» 9283	—
Landerneau.....	» 7765	—	» 7372	—
Castelluccio.....	» 5852	—	» 5879	—
Chiavari.....	» 5749	—	» 5946	—

Sur 14 maisons centrales, 9 donnaient une moyenne supérieure à celle de l'année précédente.

Le montant du produit du travail a été réparti ainsi qu'il suit :

	PÉCULE DES DÉTENUIS		PORTION conçédée aux entre- preneurs.	PORTION RESTANT acquise au trésor		TOTAL
	Disponible	Réserve.		sur les travaux exécutés pour le compte des parti- culiers.	sur les travaux exécutés pour le compte de l'Etat.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Maisons centrales.....	823.030 85	657.202 83	1.182 016 32	359.858 77	164.249 43	3.486 358 20
Pénitenciers agricoles....	41.023 55	31.832.20	»	»	86.097 83	158.953 67
Moyenne par journée de détention:	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Maisons centrales.....	» 2075	» 1657	» 2980	» 0907	» 0414	» 8033
Pénitenciers agricoles....	» 1104	» 0857	»	»	» 2317	» 4278

En 1886, la moyenne de la portion concédée aux entrepreneurs était de 0 fr. 2998.

Pécule (Tableaux XXVIII et XXIX).

Le compte de pécule des détenus, pour l'année 1887, peut se résumer de la manière suivante :

MAISONS CENTRALES			
	Disponible. fr. c.	Réserve. fr. c.	
Avoir net au 31 décembre 1886.....	220.355 60	1.012 908 22	
Recettes.....	1.015.182 66	689.567 10	
Ensemble.....	1.235.537 26	1.702.475 32	
Dépenses.....	1.037.597 80	734.166 52	
Avoir au 31 décembre 1887.....	197.939 46	968.308 80	
Auquel il faut ajouter le débet au pécule disponible à la même date.....	1.073 05		
Ensemble.....	199.013 51		

PÉNITENCIERS AGRICOLES			
	Disponible. fr. c.	Réserve. fr. c.	
Avoir net au 31 décembre 1886....	18.091 48	91.598 04	
Recettes.....	48.336 30	33.033 86	
Ensemble.....	66.427 78	124.631 90	
Dépenses.....	52.085 54	40.286 49	
Avoir au 31 décembre 1887.....	14.342 24	164.918 39	
Auquel il faut ajouter le débet au pé- cule disponible à la même date....	1.207 74		
Ensemble.....	15.549 98		

Les moyennes, par détenu et par établissement, sont indiquées ci-après, comparativement avec celles de 1886 :

	fr. c.	contre	fr. c.	en 1886.
Melun.....	203 67	—	195 26	—
Thouars.....	143 02	—	139 02	—
Poissy.....	142 67	—	126 14	—
Riom.....	139 92	—	155 80	—
Beaulieu.....	138 57	—	150 34	—
Nîmes.....	113 78	—	111 65	—
Loos.....	101 64	—	107 29	—
Clairvaux.....	94 54	—	97 67	—
Gaillon.....	92 39	—	87 07	—
Eysses.....	90 39	—	83 75	—
Fontevrault.....	79 93	—	79 41	—
Embrun.....	73 03	—	75 68	—
Albertville.....	71 13	—	60 31	—
Landerneau.....	44 03	—	80 64	—
Chiavari.....	107 69	—	109 28	—
Castelluccio.....	86 83	—	96 34	—

La moyenne s'était accrue dans huit maisons centrales, et avait diminué dans six.

Pour l'ensemble, les moyennes étaient de :

	fr. c.	contre	fr. c.	en 1886
Maisons centrales.....	110 42	—	111 59	—
Pénitenciers agricoles.....	102 46	—	106 05	—

Les condamnés ont effectué, dans le courant de l'année, sur les fonds déposés à leur profit ou provenant du produit de leur travail, des dépenses s'élevant à la somme de 947.635 fr. 96, pour la France et la Corse réunies; savoir: 861.276 fr. 55 à titre de dépenses personnelles, et 86.359 fr. 41 pour secours à leurs familles, restitutions, etc. La moyenne totale a été de 0 fr. 1985, contre 0 fr. 1953 en 1886, soit une augmentation de 0 fr. 0032. Voici les moyennes pour chaque catégorie de dépenses :

	1887	1886
Pain et autres aliments.....	» 1660	» 1645
Effets d'habillements et menus ustensiles.....	» 0242	» 0083
Ports de lettres et dépenses diverses.....	» 0083	» 5220
Totaux.....	» 1985	» 1953

Des vivres supplémentaires d'une valeur de 53.015 fr. 36 ont été distribués par les fabricants et l'administration; la part de cette dernière était de 50.871 fr. 56. La consommation supplémentaire de vivres atteint ainsi une moyenne de 0 fr. 1782, au lieu de 0 fr. 1784 en 1886.

Libération (Tableaux XXX et XXXI).

Les libérations se sont élevées au chiffre total de 4.903, ainsi réparties :

Expiration de la peine.....	4.337
Grâce.....	345
Libération conditionnelle.....	221
Total.....	4.903

Le tableau suivant reproduit quelques-unes des indications de la statistique, avec des proportions comparées à celles de l'année précédente :

	1887		1886
	NOMBRE	0/0	0/0
Libérés pourvus d'antécédents judiciaires..	1.739	37,51	45,74
Libérés soumis à l'interdiction de séjour...	954	19,45	21,16
<i>Destination.</i>			
Expulsés comme étrangers.....	538	10,97	10,10
Incorporés dans les armées de terre et de mer	359	7,32	6,50
Malades ou infirmes dirigés sur les établissements hospitaliers.....	18	0,37	0,20
Dirigés sur leur ancien domicile.....	1.598	32,59	27,96
— sur une autre localité que leur ancien domicile.....	2.390	48,75	55,24
	4.903	100 »	100 »
<i>Moyens présumés d'existence.</i>			
Paraissant avoir des ressources personnelles	169	3,45	3,65
Ayant du travail assuré.....	1.445	29,47	23,83
N'ayant pas de travail assuré.....	2.234	45,56	52,31
Hors d'état de travailler.....	133	2,72	3,20
Remis à des sociétés de patronage.....	7	0,14	0,21
Expulsés, incorporés, dirigés sur les hôpitaux	915	18,66	16,80
	4.903	100 »	100 »
<i>Situation pécuniaire.</i>			
Ayant reçu un solde de pécule de 20 à 60 fr.	1.120	22,84	21,16
— — — 60 à 100	1.180	24,07	19,52
— — — de plus de 100	1.310	26,72	16,97
N'ayant rien touché à leur résidence, mais ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route.....	1.256	25,62	41,30
Ayant reçu des secours de l'Etat à leur sortie	37	0,75	1,05
	4.903	100 »	100 »

Instruction.

	1887		1886
	NOMBRE	0/0	0/0
Illétrés.....	659	13,44	11,96
Sachant lire.....	646	13,17	12,60
— lire et écrire.....	1.103	22,50	21,38
— lire, écrire et calculer.....	1.617	32,98	33,63
Possédant une instruction primaire complète ou une instruction supérieure.....	878	17,91	20,43
	4.903	100 »	100 »

Le seul chiffre qui mérite d'être relevé est celui des libérés ayant du travail assuré au moment de leur libération ; on voit qu'il excède celui de l'année précédente de près de 6 p. 100.

Répartition des journées de détention pendant l'année et de la population au 31 décembre 1887 (Tableaux XXXII et XXXIII).

Ces deux derniers tableaux présentent la répartition des journées de détention et de la population au 31 décembre 1887, suivant que les détenus étaient occupés, ou inoccupés à divers titres.

Voici la comparaison des chiffres d'ensemble :

	1887		1886	
	NOMBRE DE JOURNÉES	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0	
Travail en commun.....	3.038.231	70,03	69,56	
Travail à l'isolement.....	8.690	0,20	0,20	
Chômage faute de travail.....	92.983	2,14	2,45	
Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail.....	12.905	0,30	0,23	
Repos {	Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.....	305.926	4,75	4,71
	Jours fériés.....	543.453	12,53	12,51
	Prescription médicale.....	83.478	1,92	1,98
Maladie {	Mauvais temps, réparations à l'outillage.....	20.468	0,47	0,75
	A l'isolement sans travail.....	174.704	4,03	4,06
Cellule {	Par punition disciplinaire.....	14.943	0,34	0,37
	Salle de discipline.....	100.330	2,31	1,97
	42.228	0,98	1,21	
Totaux.....	4.338.339	100 »	100 »	

	EFFECTIF	1887 PROPORTION 0/0	1886 PROPORTION 0/0	
Travail en commun	9.889	85,64	80,66	
Travail à l'isolement	72	0,62	0,10	
Chômage faute de travail	191	1,65	1,96	
Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail	54	0,47	0,15	
Repos {	Infirmes, vieillards, arrivants et li- bérés	353	3,06	3,30
	Prescriptions médicales	257	2,23	2,48
	Mauvais temps, réparations à l'ou- tillage	21	0,18	4,02
Maladie	415	3,59	3,78	
Cellule {	A l'isolement sans travail	37	0,32	0,74
	Par punition disciplinaire	211	1,83	1,73
Salle de discipline	47	0,41	1,08	
Totaux	11.547	100 »	100 »	

FEMMES

Mouvement général d'entrées et de sorties (Tableau I).

L'effectif était :

Au 31 décembre 1886 de	1.763
Entrées	862
Ensemble	2.625
Sorties	990
Effectif au 31 décembre 1887	1.635

Soit une diminution de 128 détenues.

Les journées de détention ayant atteint le total de 615.911, la population moyenne ressort à 1.687 détenues contre 661.871 journées et 1.813 détenues en 1886.

Par suite de la suppression de la maison centrale de Doullens, notée plus haut, la contenance maxima des maisons centrales de femmes s'abaissait de 3.100 à 2.550 places.

Juridiction et pénalité (Tableau II).

Les 1.635 femmes détenues se répartissaient de la manière suivante, au 31 décembre 1887, sous le rapport de la juridiction :

	NOMBRE	1887	1886
		0/0	0/0
Cour d'assises	1.000	61,16	62,17
Tribunaux correctionnels	635	38,84	37,83
Totaux	1.635	100 »	100 »

D'après la pénalité, elles formaient les trois catégories ci-après :

	NOMBRE	1887	1886
		0/0	0/0
Travaux forcés	585	35,78	35,05
Réclusion	180	11,01	10,95
Emprisonnement	870	53,21	54,00
Totaux	1.635	100 »	100 »

Le tableau ci-après présente la comparaison détaillée avec l'année précédente pour les peines de chaque catégorie :

		1887		1886
		NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
TRAVAUX FORCÉS	5 ans.....	166	28,37	26,05
	Plus de 5 et moins de 10 ans....	126	21,53	21,52
	10 ans.....	50	8,56	9,39
	Plus de 10 à 15 ans.....	52	8,89	8,25
	Plus de 15 à 20 ans.....	117	20,00	21,04
	Plus de 20 ans.....	»	»	2,91
	A perpétuité.....	74	12,65	10,84
Totaux.....		585	100 »	100 »
RÉCLUSION	5 ans.....	66	36,67	44,56
	Plus de 5 et moins de 10 ans....	74	41,11	37,82
	10 ans.....	31	17,22	13,47
	Plus de 15 à 20 ans.....	5	2,78	3,11
	A perpétuité.....	4	2,22	1,04
Totaux.....		180	100 »	100 »
EMPRISONNEMENT	1 an et 1 jour.....	64	7,36	6,20
	Plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans.....	253	29,08	27,42
	2 ans.....	191	21,95	22,58
	3 ans.....	126	14,48	16,81
	4 ans.....	62	7,13	7,14
	5 ans.....	107	12,30	12,39
	Plus de 5 à 7 ans.....	4	0,46	0,42
	Plus de 7 et moins de 10 ans....	2	0,23	0,31
	10 ans.....	7	0,80	0,84
	Plus de 10 à 15 ans.....	»	»	0,11
	Plus de 15 ans.....	54	6,21	5,78
Totaux.....		870	100 »	100 »

Faits qui ont motivé les condamnations
(Tableau III^{bis}).

Les crimes et délits qui ont motivé les condamnations sont groupés en cinq catégories, savoir :

	NOMBRE	1887	1886
		0/0	0/0
1 ^{re} Catégorie. — Assassinat, empoisonnement, incendie, meurtre connexe à un autre crime ou délit, parricide, fausse monnaie, recel, vol qualifié, etc.....	486	29,72	27,45
2 ^e Catégorie. — Complicité d'attentat à la pudeur, d'avortement ou d'infanticide, suppression d'enfants, abus de confiance, banqueroute, escroquerie, faux, vol simple, etc.....	600	36,70	41,18
3 ^e Catégorie. — Mendicité, rupture de ban, vagabondage, etc.....	17	1,04	1,93
4 ^e Catégorie. — Abandon ou exposition d'enfants, avortement, infanticide, coups et blessures, meurtre, etc.....	491	30,03	26,38
5 ^e Catégorie. — Homicide par imprudence, exercice illégal de la médecine, infraction à des arrêtés d'expulsion, etc.....	41	2,51	3,06
Totaux.....	1.635	100 »	100 »

On remarque, dans la 1^{re} catégorie, une augmentation de vols qualifiés — 200 au lieu de 165 en 1886; — dans la 2^e catégorie, une légère augmentation des crimes de complicité d'attentat à la pudeur, mais une diminution considérable des crimes de complicité d'infanticide, qui n'étaient qu'au nombre de 33. Par contre, dans la 4^e catégorie, on relève 297 cas d'infanticide et 62 de suppression d'enfants, au lieu de 231 et 40 en 1886.

Répartition par département (Tableau IV).

Toutes les détenues provenaient de la France, sauf une seule qui avait été envoyée de la principauté de Monaco dans la maison centrale de Montpellier.

Les départements qui comptaient les plus forts contingents étaient :

La Seine.....	214	soit 13,03 0/0	contre 12,25 0/0	en 1886.
L'Ille-et-Vilaine...	85	— 5,20 — —	5,05 — —	
Le Calvados.....	60	— 3,67 — —	4,25 — —	
Le Nord.....	50	— 3,03 — —	4,31 — —	
La Gironde.....	44	— 2,69 — —	2,27 — —	
Le Finistère.....	43	— 2,63 — —	2,66 — —	

La Somme.....	43	soit	2,63	0/0	contre	1,87	0/0	en	1886.
Les Côtes-du-Nord.	40	—	2,45	—	—	3,12	—	—	
La Seine-Inférieure.	40	—	2,45	—	—	3,80	—	—	
Le Morbihan.....	39	—	2,38	—	—	2,27	—	—	

Soit pour ces dix départements, plus de 40 p. 100 de l'effectif.

Condamnées étrangères (Tableau V).

L'élément étranger était représenté par 91 détenues, soit 5,56 p. 100, au lieu de 5,39 en 1886.

Ces 91 détenues se répartissaient ainsi :

Belgique.....	26	contre	26	en	1886.
Allemagne.....	26	—	23	—	
Italie.....	13	—	12	—	
Suisse.....	12	—	13	—	
Angleterre.....	7	—	8	—	
Espagne.....	6	—	9	—	
États-Unis.....	1	—	2	—	

Age, durée de la captivité, état civil, religion, profession.
(Tableaux VI, VII, VIII, IX et IX^{bis}.)

La statistique contient sur les femmes détenues, envisagées à ces différents points de vue, des renseignements détaillés qui se trouvent résumés ci-après :

Age.	1887		1886
	NOMBRE	0/0	0/0
Plus de 16 à 20 ans.....	108	6,61	5,39
— 20 à 25 —.....	233	14,25	12,59
— 25 à 30 —.....	271	16,57	16,45
— 30 à 40 —.....	430	26,30	26,43
— 40 à 50 —.....	364	22,26	23,43
— 50 à 60 —.....	161	9,85	11,34
— 60 à 70 —.....	60	3,67	3,86
Plus de 70 ans.....	8	0,49	0,51
	1.635	100 »	100 »
<i>Durée de la captivité.</i>			
1 ^{re} —.....	566	34,62	31,33
2 ^e —.....	415	25,38	24,45
3 ^e —.....	191	11,68	11,46
4 ^e —.....	139	8,50	7,26
5 ^e —.....	82	5,02	4,88
Après la 5 ^e année.....	242	14,80	16,62
	1.635	100 »	100 »
<i>État civil.</i>			
Célibataires ou veuves .	{ Sans enfants... 613	37,49	36,76
	{ Avec enfants... 399	24,40	24,22
Mariées.....	{ Avec enfants... 457	27,95	27,62
	{ Sans enfants... 166	10,16	11,40
	1.635	100 »	100 »
<i>Religion.</i>			
Catholiques.....	1.603	98,04	98,02
Protestantes.....	28	1,71	1,87
Israélites.....	4	0,25	0,11
	1.635	100 »	100 »
<i>Profession.</i>			
Propriétaires, rentières.....	10	0,61	0,74
Exerçant des professions libérales.....	21	1,29	1,47
Employées.....	4	0,25	0,23
Commerçantes.....	90	5,50	4,65
Exerçant des professions alimentaires.....	24	1,47	1,82
Ouvrières d'atelier ou de fabrique.....	287	17,55	23,14
Employées dans l'industrie du mobilier.....	7	0,43	0,51
Exerçant des professions agricoles ou journalières.....	975	59,63	53,55
Exerçant des professions nomades.....	35	2,14	3,06
Mendiantes, filles publiques.....	70	4,28	3,63
A la charge de leur famille.....	112	6,85	7,20
	1.635	100 »	100 »

Antécédents judiciaires. — Relégation (Tableau X).

Le nombre des détenues ayant des antécédents judiciaires et détenues au 31 décembre 1887 s'élevait à 742, soit 45,38 p. 100 de l'effectif, contre 46,47 p. 100 en 1886.

Les relégables étaient au nombre de 118, dont 101 récidivistes proprement dites et 7 n'ayant encouru antérieurement que des peines de moins d'un an; elles se répartissaient ainsi :

Relégables en vertu du § 1 ^{er} de l'art. 4 de la loi du 27 mai 1885.	3
— du § 2	6
— du § 3	93
— du § 4	16
Total.....	118

624 condamnées non relégables avaient subi une ou plusieurs condamnations dans les proportions suivantes :

		NOMBRE	1887	1886
Récidivistes proprement dites en vertu des articles 56, 57 et 58 du C. P., condamnées antérieurement.	une fois.....	96	5,87	6,64
	deux fois.....	45	2,76	3,40
	trois fois.....	31	1,90	2,27
	quatre fois.....	14	0,86	0,79
	plus de quatre fois ..	37	2,26	3,12
Condamnées antérieurement à un an et au-dessous.	une fois.....	148	9,05	7,71
	deux fois.....	85	5,20	4,88
	trois fois et plus	146	8,93	10,61
Ayant été enfermées seulement dans des établissements d'éducation correctionnelle.....		22	1,34	1,53
Total		624	38,17	40,95

On comptait en outre 253 femmes qui, à l'expiration de leur peine, devaient être soumises à l'interdiction de séjour dans certains lieux déterminés.

Parts attribuées aux condamnées sur le produit de leur travail (Tableau XI).

Les détenues formaient les six catégories ci-après :

	NOMBRE	1887	1886
		0/0	0/0
1 dixième	39	2,38	3,18
2 dixièmes.....	59	3,61	4,65
3 —	508	31,07	32,28
4 —	370	22,63	21,78
5 —	600	36,70	35,05
6 —	59	3,61	3,06
Totaux.....	1.635	100 »	100 »

Instruction des détenues à l'arrivée (Tableau XII).

Sous le rapport de l'instruction au commencement de leur détention, les détenues étaient réparties ainsi qu'il suit :

	NOMBRE	1887	1886
		0/0	0/0
Illettrées.....	613	37,49	39,93
Sachant lire.....	234	14,31	14,52
— lire et écrire.....	636	38,90	36,64
— lire, écrire et calculer.....	137	8,38	8,06
Possédant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure	15	0,92	0,85
Totaux.....	1.635	100 »	100 »

Enseignement pendant l'année (Tableau XIII).

L'effectif des écoles était,

Au 31 décembre 1886 de	462
Entrées.....	247
Ensemble.....	709
Sorties	284
Effectif au 31 décembre 1887.....	425

A la même date, ces 425 élèves étaient classées de la manière suivante :

	NOMBRE	1887	1886
		0/0	0/0
Illettrées.....	34	8, »	5,41
Sachant lire.....	120	28,24	22,73
— lire et écrire.....	112	26,35	34,20
Recevant le complément de l'instruction primaire.....	159	37,41	37,66
Totaux.....	425	100 »	100 »

Le tableau suivant offre un coup d'œil d'ensemble sur les résultats de l'enseignement, pour toutes les détenues ayant fréquenté l'école. La première colonne se rapporte à celles qui étaient présentes au 31 décembre 1886 et à celles qui sont entrées dans le courant de l'année ; la deuxième comprend celles qui étaient présentes au 31 décembre 1887 et celles qui avaient quitté l'école pour une cause quelconque pendant l'année.

	1887		1886	
	Commencement de l'année.	Fin de l'année.	Commencement de l'année.	Fin de l'année.
Illettrées.....	19,46	5,78	19,48	3,60
Sachant lire.....	23,98	26,24	20,60	21,09
— lire et écrire.....	28,49	28,63	29,28	32,01
— au moins lire, écrire et calculer.....	28,07	39,35	30,64	43,30
Totaux.....	100 »	100 »	100 »	100 »

Les bibliothèques contenaient 3.582 volumes, et les mises en lecture ont été au nombre de 9.632.

Grâces, commutations, récompenses (Tableau XIV).

Les condamnées ont été l'objet, pendant le cours de l'année, de 257 décisions gracieuses, savoir :

Remise entière du restant de la peine.....		47
Commutation. {	des travaux forcés à perpétuité en travaux forcés à temps.....	5
	des travaux forcés en réclusion.....	9
	— — en emprisonnement.....	11
Réduction.... {	de la réclusion en emprisonnement....	3
	de moins de 1 an.....	56
	de 1 an à 3 ans.....	80
	de plus de 3 ans et moins de 5 ans....	3
	de 5 ans et plus.....	2
Libération conditionnelle.....		33
Remise de la relégation.....		8
Total.....		257

119 de ces décisions avaient été prises sur la proposition de l'administration, et 138 sur la demande des condamnées ou de leurs familles.

De plus, 89 détenues avaient obtenu des dixièmes supplémentaires sur le produit de leur travail, et 8 des virements permanents, en raison de leur bonne conduite.

État disciplinaire (Tableau XV).

La statistique de 1887 ne mentionne que des fautes contre la discipline, dont le total s'est élevé à 2.419; il y en avait eu 2.582 en 1886.

Voici la comparaison détaillée des infractions et des punitions :

	NOMBRE	1887	1886
		0/0	0/0
<i>Infractions.</i>			
Larcins.....	19	0,79	0,81
Voies de fait envers des codétenues.....	29	1,20	2,32
Rébellion, mutinerie.....	78	3,22	3,68
Actes d'immoralité.....	24	0,99	0,74
Infractions au silence.....	1.304	53,91	51,01
Refus de travail.....	74	3,06	3,60
Paresse, négligence dans le travail.....	190	7,85	8,02
Usage du tabac.....	1	0,04	0,15
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.....	22	0,91	2,09
Infractions diverses.....	678	28,03	27,58
Totaux.....	2.419	100 »	100 »

	NOMBRE	1887	1886
<i>Punitions.</i>			
		0/0	0/0
Cellule.....	476	19,67	26,84
Pain sec.....	233	9,64	24,63
Autres privations alimentaires.....	907	37,49	24,21
Réduction de dixièmes.....	»	»	0,04
Amendes.....	239	9,88	5, »
Autres punitions.....	67	2,77	4,22
Réprimandes.....	497	20,55	15,06
Totaux.....	2.419	100 »	100 »

Les différences ne sont pas sensibles en ce qui concerne les infractions, qui paraissent, en général, avoir été moins graves qu'en 1886, si l'on en juge par les punitions les plus sévères telles que la cellule et le pain sec, dont la proportion s'était notablement abaissée.

La comparaison des établissements des deux sexes donne lieu de remarquer que les infractions au silence sont très nombreuses dans les maisons centrales de femmes (53,91 contre 41,61).

690 femmes avaient été punies :

263	une fois.
155	deux —
99	trois —
173	quatre fois et plus.
690	

soit 40,90 p. 100 de la population moyenne, et 5,10 p. 100 de moins qu'en 1886.

On avait infligé, outre les punitions mentionnées ci-dessus, 4.347 journées de cellule et 4.474 privations alimentaires.

État sanitaire (Tableaux XVI à XXIII).

Les infirmeries contenaient :

Au 31 décembre 1886.....	64	malades.
Entrées.....	1.217	—
Ensemble.....	1.281	—
Sorties.....	1.188	—
Effectif au 31 décembre 1887.....	93	malades.

Le tableau suivant permet de comparer l'état sanitaire dans son ensemble avec celui de l'année précédente :

	1887	1886
Malades traitées.....	1.281	1.218
Décès.....	53	62
Journées d'infirmerie.....	30.827	28.622
Rapport des journées d'infirmerie aux journées de détention p. 100.....	5,005	4,32
Durée moyenne de séjour à l'infirmerie.....	24 jours 065	23 jours 50
Rapport des décès au total des malades traitées.....	0/0 4,137	5,09
Rapport des décès à la population moyenne.....	0/0 3,141	3,42

Le nombre des journées d'infirmerie est en augmentation, mais celui des décès a diminué très sensiblement.

Les quatre maisons centrales se classent dans l'ordre suivant sous le rapport des décès à la population moyenne :

Rennes.....	3,89 p. 100	contre	5,21 p. 100	en 1886.
Cadillac.....	3,20	—	3,30	—
Clermont.....	2,75	—	1,86	—
Montpellier.....	2,57	—	3,43	—

et sous le rapport des journées d'infirmerie aux journées de détention :

Montpellier.....	8,07 p. 100	contre	7,12 p. 100	en 1886.
Clermont.....	5,47	—	5,12	—
Cadillac.....	5,03	—	3,32	—
Rennes.....	3,00	—	4,07	—

Les maladies les plus fréquentes étaient celles de l'appareil respiratoire, de l'appareil digestif et l'anémie ; on relève aussi 80 cas de fièvres diverses, dont 51 pour la seule maison de Montpellier.

Quant aux décès, sur un total de 53, 20 ont été causés par des maladies de poitrine et 7 par l'anémie.

Enfin, l'on a traité dans les maisons centrales 14 cas d'aliénation et 2 d'épilepsie.

Travail (Tableaux XXIV à XXVII).

Le nombre total des journées de travail s'est élevé à 458.220, soit 74,39 p. 100 des journées de détention, au lieu de 76,02 en 1886.

La moyenne générale du produit de la main-d'œuvre a été de 1 fr.0295 par journée de travail, de 0 fr. 7658 par journée de détention, contre 1 fr. 0111 et 0 fr. 7686 en 1886. Le premier chiffre dénote une légère amélioration ; l'abaissement du second est la conséquence de la diminution des détenues occupées.

Voici, pour les quatre établissements, la comparaison avec l'année précédente :

	1887	1886
	fr.	fr.
Montpellier.....	1 1508	1 0806
Clermont	1 0381	» 9864
Rennes.....	1 0240	1 0365
Cadillac.....	» 9182	» 8743

Le produit total du travail s'est élevé à la somme de 471.701 fr. 66, qui a été répartie de la manière suivante :

	fr. c.	fr.	
Pécule { disponible.....	103.317 63	soit » 1677	} par journée de détention
{ réserve.....	92.269 87	— » 1498	
Portion concédée aux entrepreneurs.	276.114 16	— » 4433	
Totaux.....	471.701 66	soit » 7658	

Pécule (Tableaux XXVIII et XXIX).

Le compte de pécule des détenues peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Disponible.		Réserve.	
	fr.	c.	fr.	c.
Avoir net au 31 décembre 1886	39.418	83	232.000	88
Recettes	132.400	61	124.817	81
Ensemble.....	171.819	44	356.818	69
Dépenses	134.851	72	138.291	63
Avoir au 31 décembre 1887	36.967	72	218.527	06
Auquel il faut ajouter le débet au pécule disponible à la même date soit.....	2	24		
Ensemble	36.969	96		

Les moyennes par détenue et pour chaque établissement étaient de :

	fr. c.	contre	fr. c.	en 1886.
Cadillac.....	182 98	—	177 87	—
Montpellier.....	173 58	—	151 80	—
Rennes	156 33	—	161 12	—
Clermont	135 43	—	111 52	—

et la moyenne générale de 156 fr. 27, au lieu de 153 fr. 95 en 1886.

Les dépenses personnelles des condamnées sur leur pécule ont consisté en :

	fr. c.
Achat d'aliments	78.743 23
— d'effets d'habillement et menus ustensiles	17.104 17
Ports de lettres, frais d'actes notariés, etc.....	4.276 95
Total.....	100.124 35

Ces dépenses correspondent à une moyenne de 0 fr. 1625, contre 0 fr. 1503 en 1886.

Les fabricants ont en outre distribué des aliments pour une somme de 2.220 francs.

Libération (Tableaux XXX et XXXI).

642 femmes ont été mises en liberté dans le cours de l'année 1887, dont 47 par suite de grâces et 33 conditionnellement. Les mesures de clémence sur l'ensemble des libérations formaient une proportion de 12,46 p. 100.

Voici, quant à la situation des libérées, quelques renseignements comparés avec ceux de l'année précédente :

	1887		1886
	NOMBRE	o/o	o/o
Pourvues d'antécédents judiciaires.....	251	39,10	38,36
Soumises à l'interdiction de séjour.....	82	12,77	12,88
<i>Destination.</i>			
Expulsées comme étrangères.....	29	4,52	4,43
Dirigées sur les hôpitaux.....	»	»	0,56
— leur ancien domicile.....	232	36,14	35,04
— une autre localité.....	381	59,34	59,97
	642	100 »	100 »
<i>Moyens présumés d'existence.</i>			
Paraissant avoir des ressources personnelles	52	8,10	2,49
Ayant du travail assuré.....	296	46,10	42,52
N'ayant pas de travail assuré.....	229	35,67	45,71
Hors d'état de travailler.....	28	4,36	4,15
Remises à des sociétés de patronage.....	8	1,25	0,14
Expulsées ou dirigées sur les hôpitaux....	29	4,52	4,99
	642	100 »	100 »
<i>Situation pécuniaire.</i>			
Ayant reçu un solde de pécule de 20 à 60 fr.	168	26,17	23,82
— — — 60 à 100	124	19,32	18,14
— — — de plus de 100	222	34,58	32,00
N'ayant rien touché à leur résidence, mais ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route.....	121	18,84	25,35
Ayant reçu des secours de l'Etat, à leur sortie	7	1,09	0,69
	642	100 »	100 »

Instruction.

	1887		1886
	NOMBRE	0/0	0/0
Illettrées.....	103	16,03	18,83
Sachant lire.....	124	19,32	19,39
— lire et écrire.....	225	35,05	39,89
— lire, écrire et calculer.....	171	26,64	18,01
Possédant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure.....	19	2,96	3,88
	642	100 »	100 »

Le nombre des libérées paraissant avoir des ressources personnelles a sensiblement augmenté, ainsi que celui des libérées ayant du travail assuré au sortir des établissements. Il faut noter aussi l'accroissement du nombre des femmes disposant d'une certaine somme, comme reliquat de leur pécule (7,11 p. 100 de plus qu'en 1886).

Sous le rapport de l'instruction, la situation semblait être également un peu plus favorable.

Répartition des journées de détention pendant l'année et de la population au 31 décembre 1887. (Tableaux XXXII et XXXIII).

Journées de détention.

	JOURNÉES	1887	1886	
		0/0	0/0	
Travail en commun.....	457.773	74,32	75,98	
Travail à l'isolement.....	429	0,07	0,04	
Chômage faute de travail.....	»	»	0,71	
Repos	Infirmes, vieillards, libérées..	31.077	5,05	3,13
	Jours fériés.....	81.490	13,23	13,19
	Prescription médicale.....	10.351	1,68	1,90
Maladies	Pour réparation à l'outillage..	46	0,01	»
	30.827	5,00	4,32
Cellules	A l'isolement sans travail....	247	0,04	»
	Par punition disciplinaire....	3.671	0,60	0,73
Totaux.....	615.911	100 »	100 »	

Effectif au 31 décembre 1887.

Travail en commun.....	1.412	86,36	88,71	
Travail à l'isolement.....	3	0,18	0,11	
Repos	Infirmes, vieillards, arrivantes et libérées.....	90	5,51	4,03
	Prescription médicale.....	21	1,28	2,83
	Pour réparation à l'outillage..	10	0,61	»
Infirmerie.....	93	5,69	3,63	
Cellule.....	6	0,37	0,63	
Totaux.....	1.635	100 »	100 »	

ALGÉRIE

Mouvement général de la population (Tableau I).

L'effectif, au 31 décembre 1886,

Était de.....	1.612	hommes,	67	femmes.
Entrées.....	846	—	19	—
Ensemble.....	2.458	—	86	—
Sorties.....	841	—	29	—
Effectif au 31 décembre 1887.....	1.617	hommes,	57	femmes.

Soit une augmentation de 5 hommes et une diminution de 10 femmes.

On a compté, pour le sexe masculin 588.303 journées de détention, et pour le sexe féminin 23.247, correspondant à une population moyenne de 1.612 hommes et 64 femmes.

L'année précédente, les moyennes étaient de 1.497 et 68.

Juridiction et pénalité (Tableau II).

La composition de l'effectif sous le rapport de la juridiction était la suivante :

	HOMMES		FEMMES (1)		
	NOMBRE	1887	1886	1887	1886
		0/0	0/0		
Cours d'assises.....	406	25,11	26,36	44	45
Tribunaux correctionnels....	649	40,14	43,55	11	19
Tribunaux militaires.....	562	34,75	30,09	2	3
Totaux.....	1.617	100 »	100 »	57	67

Relativement à la durée des peines, les détenus étaient ainsi classés :

(1) La population féminine étant la même, à peu de chose près, en 1886 et en 1887, il n'y a pas lieu d'établir des proportions; le simple rapprochement des chiffres rend la comparaison plus facile.

	HOMMES			FEMMES		
	NOMBRE	1887	1886	1887	1886	
		0/0	0/0			
TRAVAUX FORCÉS	5 ans.....	»	»	13	13	
	Plus de 5 et moins de 10 ans.....	»	»	»	3	
	10 ans.....	»	»	2	2	
	Plus de 10 à 15 ans.....	»	»	3	3	
	Plus de 15 à 20 ans.....	1	100	»	3	4
A perpétuité.....	»	»	»	9	9	
Totaux.....	1	100	»	30	34	
RÉCLUSION	5 ans.....	461	64,66	62,96	3	4
	Plus de 5 et moins de 10 ans.....	106	14,86	19,14	3	4
	10 ans.....	145	20,34	17,90	»	»
	Plus de 10 à 15 ans.....	1	0,14	»	»	»
Totaux.....	713	100 »	100 »	6	8	
EMPRISONNEMENT	1 an et un jour.....	257	28,46	29,98		3
	Plus de 1 an et un jour et moins de 2 ans.....	172	19,05	16,81		4
	2 ans.....	254	28,13	25,73	6	8
	3 ans.....	135	14,94	16,39	4	4
	4 ans.....	8	0,90	0,62	2	2
	5 ans.....	72	7,97	9,75	7	4
	Plus de 5 à 7 ans.....	2			»	»
	Plus de 7 et moins de 10 ans.....	1	0,55		»	»
	10 ans.....	2		0,72	»	»
Plus de 10 à 15 ans.....	»	»		»	»	
Plus de 15 ans.....	»	»		»	»	
Totaux.....	903	100 »	100 »	21	25	

Voici les proportions de chaque catégorie pénale dans l'ensemble de l'effectif :

	HOMMES			FEMMES	
	NOMBRE	1887	1886	1887	1886
		0/0	0/0		
Travaux forcés.....	1	0,06	»	30	34
Réclusion.....	713	44,09	40,20	6	8
Emprisonnement.....	903	55,85	59,80	21	25
Totaux.....	1.617	100 »	100 »	57	67

Faits qui ont motivé les condamnations
(Tableaux III et III bis).

Les crimes ou délits sont groupés dans les cinq catégories suivantes :

	HOMMES			FEMMES	
	NOMBRE	1887	1886	1887	1886
		0/0	0/0		
1 ^{re} Catégorie. — Assassinat, association de malfaiteurs, incendie, meurtre connexe à un crime ou à un délit, vol qualifié, etc.....	699	43,23	37,54	24	28
2 ^e Catégorie. — Abus de confiance, banqueroute, escroquerie, faux, vol simple, complicité d'avortement ou d'infanticide, etc.....	717	44,34	49,75	17	21
3 ^e Catégorie. — Évasion, mendicité, rupture de ban, vagabondage, faux dans les passeports, etc.....	»	»	0,19	»	»
4 ^e Catégorie. — Attentat à la pudeur, coups et blessures, infanticide, avortement, meurtre non connexe à un crime ou à un délit, etc.....	185	11,44	11,54	16	18
5 ^e Catégorie. — Arrestation illégale, désertion, insoumission, homicide par imprudence, exercice illégal de la médecine, etc.....	16	0,99	0,98	»	»
Totaux.....	1.617	100 »	100 »	57	67

L'augmentation de la première catégorie doit être attribuée aux condamnations pour vol qualifié, qui étaient au nombre de 601 (hommes), contre 511 en 1886.

Répartition par département (Tableau IV).

Les détenus du sexe masculin étaient répartis ainsi qu'il suit :

	1887		1886
	NOMBRE	0/0	0/0
Provenant de la France.....	137	8,47	10,05
— du département d'Alger.....	767	47,43	45,10
— — de Constantine.....	426	26,35	27,17
— — d'Oran.....	190	11,75	13,46
— des colonies et protectorats....	97	6,00	4,22
Totaux.....	1.617	100 »	100 »

Les femmes provenaient :

d'Alger.....	30	contre 36	en 1886.
de Constantine.....	10	— 10	—
d'Oran.....	17	— 21	—

Condamnés étrangers (Tableau V).

Les individus de nationalité étrangère étaient au nombre de 280 pour le sexe masculin, et de 10 pour le sexe féminin, contre 209 et 17 l'année précédente.

En voici la comparaison détaillée suivant le pays auquel ils appartenaient.

	HOMMES		FEMMES	
	1887	1886	1887	1886
Allemagne.....	46	49	»	1
Angleterre.....	9	9	»	»
Autriche-Hongrie.....	2	3	»	»
Belgique.....	51	31	»	»
Danemark.....	1	»	»	»
Espagne.....	39	39	5	8
Italie.....	58	43	1	2
Portugal.....	1	»	»	»
Suisse.....	19	20	»	»
Maroc, Tunis, Egypte, etc.....	53	15	4	2
Amérique, Asie et Océanie.....	1	»	»	4
Totaux.....	280	209	10	17

Age, état civil, religion, profession (Tableaux VI à IX^{bis}).

La décomposition de l'effectif à ces différents points de vue, au 31 décembre 1887, est indiquée ci-après :

Age (Tableau VI).

Plus de 16 à 20 ans.....	31	1,92	2,73	2	5
— de 20 à 25 ans.....	596	36,85	39,33	3	6
— de 25 à 30 ans.....	547	33,83	33,87	11	11
— de 30 à 40 ans.....	367	22,70	19,79	23	20
— de 40 à 50 ans.....	57	3,53	3,10	10	13
— de 50 à 60 ans.....	14	0,86	0,87	7	7
— de 60 à 70 ans.....	5	0,31	6,31	1	3
Plus de 70 ans.....	»	»	»	»	2

État civil (Tableau VII).

Célibataires ou veufs.....	1.219	75,39	70,97	11	17
{ Sans enfant.....					
{ Avec enfants.....	33	2,04	2,05	25	25
Mariés.....	242	14,96	17,24	13	18
{ Avec enfants.....					
{ Sans enfant.....	123	7,61	9,74	8	7

Religion (Tableau VIII).

Catholiques.....	811	50,16	46,84	22	26
Protestants.....	64	3,96	3,72	»	»
Israélites.....	44	2,72	2,48	2	2
Mahométans.....	686	42,42	46,46	33	39
Sans culte.....	12	0,74	0,50	»	»

Professions (Tableaux IX et IX^{bis}).

Propriétaires, rentiers.....	1	0,06	0,25	»	»
Professions libérales.....	19	1,18	1,12	»	»
Employés.....	22	1,36	1,43	»	»
Commerçants, fabricants.....	53	3,28	4,53	1	4
Professions alimentaires.....	42	2,60	3,10	2	2
Ouvriers d'ateliers, de fabriques...	35	2,16	2,05	5	6
Ouvriers agricoles, journaliers....	74	4,58	6,14	»	»
Industrie du bâtiment, du mobilier.	709	43,84	47,08	36	27
Nomades.....	29	1,79	1,24	2	1
Militaires et marins.....	527	32,59	27,79	»	»
Vagabonds, mendiants, filles publ.	46	2,85	»	2	4
A la charge de leur famille.....	60	3,71	5,27	9	23

	HOMMES		FEMMES		
	NOMBRE	1887	1886	1887	1886
		0/0	0/0		
1.617	100 »	100 »	57	67	
1.219	75,39	70,97	11	17	
33	2,04	2,05	25	25	
242	14,96	17,24	13	18	
123	7,61	9,74	8	7	
1.617	100 »	100 »	57	67	
811	50,16	46,84	22	26	
64	3,96	3,72	»	»	
44	2,72	2,48	2	2	
686	42,42	46,46	33	39	
12	0,74	0,50	»	»	
1.617	100 »	100 »	57	67	
1	0,06	0,25	»	»	
19	1,18	1,12	»	»	
22	1,36	1,43	»	»	
53	3,28	4,53	1	4	
42	2,60	3,10	2	2	
35	2,16	2,05	5	6	
74	4,58	6,14	»	»	
709	43,84	47,08	36	27	
29	1,79	1,24	2	1	
527	32,59	27,79	»	»	
46	2,85	»	2	4	
60	3,71	5,27	9	23	
1.617	100 »	100 »	57	67	

Antécédents judiciaires (Tableau X).

Le nombre des récidivistes rélégalés en vertu de la loi du 27 mai 1885 était de 27, dont 26 pour le sexe masculin.

De plus, 834 hommes et 6 femmes avaient des antécédents judiciaires, dans les proportions suivantes :

	HOMMES			FEMMES	
	NOMBRE	1887	1886	1887	1886
Récidivistes proprement dits.....	380	23,50	24,13	5	6
Ayant subi antérieurement des peines d'un an et au-dessous.....	404	24,98	26,18	1	2
Ayant été seulement enfermés dans des établissements d'éducation correctionnelle.....	50	3,09	4,21	»	»
Totaux.....	834	51,57	54,52	6	8

La proportion totale des individus pourvus d'antécédents judiciaires était de 53,18 p. 100 de l'effectif, pour le sexe masculin contre 55,64 p. 100 en 1886.

400 hommes et 9 femmes devaient être soumis à l'interdiction de séjour après leur libération.

Parts attribuées sur le produit du travail (Tableau XI).

Les condamnés étaient divisés en cinq catégories, savoir :

Recevant 1 dixième.....	34 hommes,	1 femme.
— 2 dixièmes.....	27 —	27 femmes.
— 3 —	182 —	12 —
— 4 —	619 —	17 —
— 5 —	710 —	» —
Totaux.....	1.617 hommes,	57 femmes.

Instruction à l'arrivée (Tableau XII).

Les condamnés, au moment de l'entrée dans les établissements pénitentiaires, étaient classés de la manière suivante :

	HOMMES			FEMMES	
	NOMBRE	1887	1886	1887	1886
		0/0	0/0		
Illettrés.....	899	55,60	56,76	42	55
Sachant lire.....	48	2,97	3,41	»	»
— lire et écrire.....	384	23,75	24,38	5	6
— lire, écrire et calculer...	242	14,96	12,97	10	6
Possédant l'instruction primaire complète.....	27	1,67	1,80	»	»
— une instruction supérieure	17	1,05	0,68	»	»
Totaux.....	1617	100 »	100 »	57	67

Enseignement pendant l'année (Tableau XIII).

L'effectif des écoles était :

Au 31 décembre 1886, de.....	35 hommes,	29 femmes.
Entrées.....	175 —	21 —
Ensemble.....	210 —	50 —
Sorties.....	133 —	19 —
Effectif au 31 décembre 1887.....	77 hommes,	31 femmes.

L'enseignement a été donné pour la première fois dans le pénitencier agricole de Berrouaghia à 83 détenus.

Les résultats d'ensemble sont consignés ci-dessous :

	HOMMES		FEMMES	
	Commencement de l'année.	Fin de l'année.	Commencement de l'année.	Fin de l'année.
Illettrés.....	149	48	14	8
Sachant lire.....	20	87	13	11
— lire et écrire.....	25	32	21	21
— au moins lire, écrire et calculer.	16	43	2	10
Totaux.....	210	210	50	50

Quant aux détenus présents au 31 décembre 1887,

20 hommes et 6 femmes étaient restés illettrés,
 34 — 7 — savaient lire,
 13 — 13 — — et écrire,
 10 — 5 — recevaient le complément de l'instruction primaire.

Des leçons de dessin avaient été données à 5 détenus de la maison centrale de Lambèse, et des leçons de musique à 134 détenus des deux établissements affectés au sexe masculin.

Enfin les bibliothèques contenaient, pour les hommes, 960 volumes, pour les femmes, 215 volumes; et le nombre de mises en lecture a été de 9.223 d'une part, de 206 de l'autre.

Grâces, commutations, récompenses (Tableau XIV).

Voici la répartition des mesures de faveur prises à l'égard des détenus en 1887 :

	HOMMES	FEMMES	
Remise entière du restant de la peine.....	25	4	
Commutation { des travaux forcés en emprisonnement	»	2	
	de la réclusion en emprisonnement..	3	»
Réduction... { de moins de 1 an	55	»	
	de 1 à 3 ans	64	4
	de plus de 3 ans et moins de 5 ans..	2	»
	1	1	
Libération conditionnelle.....	5	»	
Remise de l'interdiction de séjour.....	1	»	
Totaux.....	156	11	

En outre, la remise de la relégation a été prononcée accessoirement à une autre grâce pour un détenu du sexe masculin, et 26 récompenses, dont 3 pour les femmes, ont été accordées sous la forme de dixièmes supplémentaires à prélever sur le produit du travail.

Punitions (Tableau XV).

Deux peines ont été prononcées pendant l'année :

- 1° 20 ans de travaux forcés suivis de relégation, pour meurtre d'un codétenu.
- 2° 8 ans de réclusion, pour tentative d'assassinat sur un codétenu.

Les infractions aux règlements ou fautes diverses, se sont élevées au total de 3.805 pour les hommes, de 57 pour les femmes, contre 4.071 et 80 en 1886.

	HOMMES		FEMMES		
	NOMBRE	1887	1886	1887	1886
<i>Infractions.</i>					
		0/0	0/0		
Larcins.....	116	3,05	2,38	1	»
Voies de fait envers les agents de surveillance.....	8	0,21	0,27	»	»
Voies de fait envers des codétenus.....	282	7,41	8,70	»	»
Rébellion, mutinerie.....	205	5,39	8,65	»	»
Actes d'immoralité.....	29	0,76	0,61	»	2
Infraction au silence.....	522	13,72	11,20	22	21
Refus de travail.....	290	7,62	6,00	3	7
Paresse, négligence dans le travail.....	380	9,99	16,80	12	26
Usage du tabac.....	382	10,04	9,48	»	»
Jeux, trafic, possession d'objets prohibés.....	308	8,09	7,81	»	7
Diverses.....	1.283	33,72	28,10	19	17
Totaux.....	3.805	100 »	100 »	57	80
<i>Punitions.</i>					
Cellule.....	1.028	27,02	18,77	42	46
Salle de discipline.....	340	8,94	15,72	»	»
Pain sec.....	365	9,59	5,30	9	4
Autres privations alimentaires.....	654	17,19	20,71	»	5
Amendes.....	449	11,80	14,12	»	1
Autres punitions.....	616	16,19	12,53	»	»
Réprimandes.....	353	9,27	12,85	6	24
Totaux.....	3.805	100 »	100 »	57	80

Ces punitions s'appliquaient à 1.319 hommes et 33 femmes, soit 81,82 et 51,56 p. 100 de la population moyenne. En 1886, 1.490 hommes sur un effectif moyen de 1.497 avaient été punis.

Il y a donc amélioration dans l'état disciplinaire; d'autre part, le tableau ci-dessus montre que les punitions de cellule, infligées dans les cas les plus graves ont été beaucoup plus nombreuses que l'année précédente.

On a constaté, enfin, dans les établissements affectés aux hommes, 7 tentatives d'évasions, et 21 évasions consommées, dont 10 non suivies de réintégration dans l'année.

État sanitaire (Tableaux XVI à XXIII).

Les infirmeries contenaient :

Au 31 décembre 1886.....	37 hommes.	6 femmes.
Entrées.....	917 —	89 —
Ensemble.....	954 —	95 —
Sorties.....	928 —	92 —
Effectif au 31 décembre 1887.....	26 hommes.	3 femmes.

Le tableau ci-dessous offre la comparaison des deux années 1886 et 1887.

	HOMMES		FEMMES	
	1887	1886	1887	1886
Malades traités.....	954	1.265	95	95
Décès.....	29	37	5	5
Journées d'infirmerie.....	9.568	12.141	1.180	2.490
Rapport des journées d'infirmerie aux journées de détention.	O/O 1,71	2,22	5,07	10,05
Durée moyenne de séjour à l'infirmerie.....	10 j. 03	9 j. 60	12 j. 42	26 j. 21
Rapport des décès au total des malades traités.....	O/O 3,04	2,92	5,26	5,26
Rapport des décès à la population moyenne.....	O/O 1,80	2,47	7,81	7,35

L'état sanitaire a été plus satisfaisant pour les deux sexes. Pour les femmes en particulier, l'amélioration est caractérisée par une diminution de plus de moitié des journées d'infirmerie, quoique l'effectif moyen total ait peu varié.

A Berrouaghia, les cas de fièvre intermittente sont tombés de 647 à 550; aucun malade n'est entré de ce fait à l'infirmerie de Lambèse, qui l'année précédente en avait contenu 157. Les décès ont été relativement plus nombreux, à Lambèse qu'à Berrouaghia; dans ces deux établissements, ils ont été causés en majeure partie par les affections de poitrine.

Au Lazaret, 4 décès sur 5 sont dus à ce même genre de maladie; une observation analogue avait été faite en 1886.

Des signes d'aliénation mentale ou d'épilepsie ont été remarqués chez 6 individus du sexe masculin.

Travail (Tableaux XXIV à XXVII).

Voici, pour chacun des trois établissements, quelques chiffres d'ensemble dont les détails se trouvent dans la statistique :

	BERROUAGHIA	LAMBÈSE	LE LAZARET
Journées de travail.....	250.916	171.496	17.666
Produit de la main-d'œuvre	214.174 fr. 80	166.614 fr. 10	10.683 fr. 86
Moyenne par journée de travail.....	0 fr. 8536	0 fr. 9715	0 fr. 6048
Moyenne par journée de détention.....	» 5707	» 7821	» 4590
<i>Moyenne de 1886.</i>			
Par journée de travail....	» 8793	» 9545	» 5178
Par journée de détention..	» 5813	» 7583	» 3753

La comparaison des journées de travail aux journées de détention donne lieu aux rapprochements ci-après :

Berrouaghia.....	66,86 p. 100	contre 66,11 en 1886
Lambèse.....	80,50	— 79,44 —
Lazaret.....	75,99	— 72,48 —

On constate donc un progrès général sur l'année précédente, tant sous le rapport des journées de travail que sous le rapport du rendement moyen, qui n'est légèrement inférieur que pour Berrouaghia. Les détenus du Lazaret ont gagné près de 9 centimes de plus par jour; un accroissement analogue avait été constaté en 1886.

La répartition des produits du travail a été faite ainsi qu'il suit :

	PÉCULE DES DÉTENUS		PORTION concédée aux entrepreneurs.	PORTION RESTANT acquise au Trésor		TOTALS
	Disponible	Réserve.		sur les travaux exécutés pour le compte des particuliers.	sur les travaux exécutés pour le compte de l'Etat.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Berrouaghia.....	50.072 31	41.832 19	»	»	122.270 30	214.174 80
Lambèse.....	43.353 96	34.557 60	88.702 54	»	»	166.614 10
Le Lazaret.....	2.231 09	2.018 28	6.434 49	»	»	10.683 86
Moyenne par journée de détention :						
Berrouaghia.....	» 1334	» 1114	»	»	» 3259	5707
Lambèse.....	» 2035	» 1622	» 4164	»	»	» 7821
Le Lazaret.....	» 0960	» 0868	» 2768	»	»	» 4596
Moyenne en 1886 :						
Berrouaghia.....	» 1362	» 1145	»	» 0007	» 3299	» 5813
Lambèse.....	» 2024	» 1526	» 4033	»	»	» 7583
Le Lazaret.....	» 0807	» 0706	» 2240	»	»	» 3753

Pécule (Tableaux XXVIII et XXIX).

Les comptes de pécule des détenus des établissements de l'Algérie sont résumés dans le tableau ci-après :

	HOMMES		FEMMES	
	DISPONIBLE	RÉSERVE	DISPONIBLE	RÉSERVE
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Avoir net au 31 décembre 1886.	27.470 19	121.007 10	1.392 73	3.341 93
Recettes	114.460 64	82.405 75	2.947 58	2.018 28
Ensemble	141.930 83	203.412 85	4.340 31	5.360 21
Dépenses	113.474 80	77.738 81	2.847 55	1.964 65
Avoir au 31 décembre 1887....	28.456 03	125.674 04	1.492 76	3.395 66
Auquel il faut ajouter le débet au pécule disponible à la même date	707 01		»	
Ensemble	29.163 04		»	

La moyenne du pécule par détenu était de

fr. c.	pour	fr. c.
99 77	Berrouaghia	91 63 en 1886.
88 91	— Lambèse	— 94 16 —
85 76	— Lazaret	— 70 67 —

Les condamnés ont dépensé sur le produit de leur travail une somme de 90.556 fr. 09 c. pour les hommes, de 2.315 fr. 09 pour les femmes, soit en moyenne 0 fr. 1539 par jour, d'une part, et 0 fr. 0996, de l'autre, qui se répartissaient ainsi :

	fr. c.	fr. c.
Pain et autres aliments	» 1279	» 0929
Effets d'habillement et menus ustensiles..	» 0179	» 0044
Ports de lettres, frais d'actes, etc.....	» 0081	» 0023
Totaux	» 1539	» 0996

Ils ont en outre prélevé 1.966 fr. 15 c. d'une part, et 24 fr. 15 c. de l'autre, pour envoyer des secours à leurs familles, effectuer des restitutions, etc.

Enfin l'administration a consacré une somme de 4.574 fr. 72 c. à Berrouaghia, de 118 fr. 41 c. à Lambèse, à la distribution gratuite de pain et autres aliments ou boisson.

Libération (Tableaux XXX et XXXI).

Le nombre des libérations s'est élevé à 720 pour les hommes, et à 19 pour les femmes ; 25 hommes et 4 femmes avaient été graciés, 5 hommes libérés conditionnellement.

La situation des libérés au moment de leur sortie des établissements pénitentiaires ressort des renseignements qui suivent :

	HOMMES		FEMMES		
	Nombre	1887	1886	1887	1886
Pourvus d'antécédents judiciaires.....	271	0/0	0/0	0/0	0/0
		37,64	48,31	»	1
Soumis à l'interdiction de séjour	151	20,97	12,55	2	»
<i>Destination.</i>					
Expulsés comme étrangers.....	36	5,00	5,09	5	1
Incorporés dans les armées de terre et de mer.	3	0,42	0,42	»	»
Dirigés sur les hôpitaux.....	1	0,14	0,28	»	»
— sur leur ancien domicile	269	37,38	55,51	10	17
— sur une autre localité	411	57,08	38,70	4	2
Totaux.....	720	100 »	100 »	19	20
<i>Moyens présumés d'existence.</i>					
Paraissant avoir des ressources personnelles.	23	3,19	10,17	»	»
Ayant du travail assuré	322	44,72	30,93	6	4
N'ayant pas de travail assuré.....	335	46,53	52,97	5	14
Hors d'état de travailler.....	»	»	0,14	3	1
Remis à des sociétés de patronage.....	»	»	»	»	»
Expulsés, incorporés, dirigés sur les hôpitaux	40	5,56	5,79	5	1
Totaux.....	720	100 »	100 »	19	20
<i>Situation pécuniaire.</i>					
Ayant reçu un solde de pécule.....	580	80,56	77,97	»	»
Ayant seulement pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route.....	134	18,61	20,62	19	20
Ayant reçu des secours de l'État à leur sortie.	6	0,83	1,41	»	»
Totaux.....	720	100 »	100 »	19	20
<i>Instruction.</i>					
Illettrés	523	72,64	77,69	13	12
Sachant lire.....	81	11,25	4,94	2	3
— lire et écrire	74	10,28	12,43	3	4
— lire, écrire et calculer.....	34	4,72	3,67	1	1
Possédant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure.....	8	1,11	1,27	»	»
Totaux.....	720	100 »	100 »	19	20

Répartition des journées de détention pendant l'année et de la population au 31 décembre 1887 (Tableaux XXXII et XXXIII).

Ces deux tableaux présentent la répartition des journées de détention et de l'effectif au dernier jour de l'année, suivant que les détenus étaient occupés ou inoccupés à divers titres :

	HOMMES			FEMMES		
	JOURNÉES	1887	1886	JOURNÉES	1887	1886
<i>Journées de détention.</i>		0/0	0/0		0/0	0/0
Travail en commun	422.249	71,77	71,20	17.616	75,78	72,48
— à l'isolement	163	0,03	»	50	0,21	»
Chômage faute de travail	»	»	»	»	»	»
Repos	143.161	24,33	24,83	4.223	18,17	16,23
Infirmerie	9.568	1,63	2,22	1.180	5,07	10,05
Cellule ou salle de discipline....	13.162	2,24	1,75	178	0,77	1,24
Totaux.....	588.303	100 »	100 »	23.247	100 »	100 »

	HOMMES			FEMMES	
	NOMBRE	1887	1886	1887	1886
<i>Effectif au 31 décembre 1887.</i>		0/0	0/0		
Travaillant en commun	920	56,90	51,49	51	58
— à l'isolement	1	0,06	»	»	»
Chômage faute de travail	»	»	»	»	»
Au repos	657	40,63	45,78	2	2
A l'infirmerie	26	1,61	2,30	3	6
En cellule ou à la salle de discipline	13	0,80	0,43	1	1
Totaux.....	1.617	100 »	100 »	57	67

TROISIÈME PARTIE

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

FRANCE

Le nombre des établissements d'éducation correctionnelle fonctionnant à la fin de 1886 était de 44, savoir :

Pour les jeunes garçons, 6 colonies agricoles, 5 quartiers correctionnels, 22 maisons privées ;

Pour les jeunes filles, 1 quartier correctionnel, 1 établissement spécial laïque et 9 maisons privées.

En 1887, les colonies privées de jeunes garçons établies à Fouilleuse et Orgeville ont été évacuées. En outre, la Société de patronage des jeunes détenus du Rhône, qui ne reçoit plus aucun détenu depuis 1885, a cessé de figurer dans la nomenclature.

La maison de Fouilleuse a été transformée en établissement de jeunes filles et organisée sur le modèle de celle d'Auberive. On y a transféré les pupilles du couvent de la Madeleine et de la Société de patronage de la Seine, rayés dès lors du nombre des établissements d'éducation correctionnelle.

Le tableau suivant présente le détail des maisons de correction ouvertes au 31 décembre 1887; elles sont au nombre de 40, dont 30 de garçons (6 colonies agricoles, 5 quartiers correctionnels, 19 établissements privés), et 10 pour les jeunes filles (1 quartier correctionnel, 2 maisons laïques et 7 établissements particuliers).

Pour les jeunes garçons, la différence, 249, se rapproche de la moyenne des douze dernières années ; pour les jeunes filles, elle est bien plus considérable.

Le fait suivant est à noter :

En 1886, 370 jeunes garçons ont été l'objet de mesures gracieuses, et 55 seulement ont dû être réintégrés ; en 1887, on libère par anticipation 345 jeunes détenus, et le nombre des réintégrés diminue de plus d'un tiers, il est réduit à 36.

Pour les jeunes filles, aucune de celles qui ont bénéficié d'une mise en liberté provisoire n'a dû être reprise en 1886 ou 1887.

Les établissements publics (colonies agricoles et quartiers correctionnels) affectés aux garçons présentent un effectif de 2.196 enfants contre 2.606 dans les colonies privées, soit environ 46 et 54 p. 100 du total.

Par suite de l'ouverture d'une nouvelle colonie laïque de jeunes filles, à Fouilleuse, les trois établissements placés sous le contrôle direct de l'État (quartier correctionnel de Rouen, maisons d'Auberive et de Fouilleuse) renfermaient au 31 décembre 1887, 370 enfants ou environ 37 p. 100 du total des jeunes détenues.

Durée de la peine ou de la correction (Tableau II).

Sous le rapport de la durée de l'internement, les trois catégories de jeunes détenus présentent les proportions suivantes, pour 100 individus de l'un et l'autre sexe.

	GARÇONS	FILLES
Placés sous la tutelle administrative après acquittement (art. 66 du code pénal).....	97,54	91,00
Condamnés à l'emprisonnement (art. 67 et 69 du code pénal).....	2,07	1,01
Détenus par correction paternelle.....	0,39	7,99
	100 »	100 »

D'une année à l'autre la proportion des jeunes détenus par correction paternelle a diminué d'une façon très sensible : —

0,39 p. 100, au lieu 0,54 en 1886 pour les garçons ; 7,99 p. 100 au lieu de 12,31 pour les filles.

Les autres proportions ont légèrement augmenté pour le sexe féminin ; quant au sexe masculin, les enfants acquittés (art. 66) atteignent exactement la même proportion (97,53 en 1886 et 97,54 en 1887) ; la proportion des condamnés (art. 67 et 69) s'est un peu accrue (2,07 p. 100 au lieu de 1,93).

Nature des crimes et délits. — Juridictions ayant prononcé la peine (Tableau III).

Sur 100 jeunes détenus, les proportions respectives des divers crimes et délits ont été les suivantes ; nous les comparons aux proportions correspondantes en 1886.

	SEXE MASCULIN		SEXE FÉMININ	
	1887	1886	1887	1886
Assassinat, empoisonnement..	0,05	0,08	0,30	0,37
Meurtres, coups et blessures..	2,40	1,96	1,93	1,87
Incendie.....	2,05	1,80	2,53	2,43
Attentat à la pudeur, aux mœurs.....	3,19	3,13	12,15	14,66
Vol qualifié, faux.....	3,75	3,58	2,84	2,41
Vol simple, escroqueries.....	66,22	64,93	47,47	41,77
Mendicité.....	6,14	6,87	11,54	12,18
Vagabondage.....	13,19	14,62	10,12	11,47
Crimes et délits divers.....	2,62	2,49	3,13	0,53
Totaux.....	99,61	99,46	92,01	87,69
Correction paternelle.....	0,39	0,54	7,99	12,31
	100 »	100 »	100 »	100 »

Peu de variations sont à noter ; on peut relever cependant un plus grand nombre de vols simples et d'escroqueries. Les délits de mendicité, de vagabondage ont été moins fréquents.

Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, beaucoup moins d'enfants ont été internés sur la demande de leurs parents ou tuteurs.

Par rapport à la juridiction, les années 1886 et 1887 donnent les proportions suivantes :

	SEXE MASCULIN		SEXE FÉMININ	
	1887	1886	1887	1886
Jugés par les tribunaux correctionnels.....	98,14	98,00	90,89	86,13
Jugés par la cours d'assises...	1,47	1,46	1,12	1,56
Détenus par correction paternelle.....	0,39	0,54	7,99	12,31
	100 »	100 »	100 »	100 »

Départements où les jugements ont été rendus (Tableau IV).

L'effectif des jeunes détenus des deux sexes, au 31 décembre 1887, considéré au point de vue des départements où les enfants ont été jugés, donne lieu de constater que douze départements atteignent un effectif supérieur à 100 détenus du sexe masculin, et que ceux-là présentent presque toujours en même temps les plus forts effectifs pour le sexe féminin.

Départements	GARÇONS		FILLES	
	1887	1886	1887	1886
Aisne.....	108	103	35	35
Bouches-du-Rhône.....	117	122	18	16
Calvados.....	105	102	19	33
Finistère.....	153	171	28	28
Gironde.....	126	150	6	7
Ille-et-Vilaine.....	124	108	23	26
Loire-Inférieure.....	119	137	14	19
Nord.....	391	337	31	32
Pas-de-Calais.....	146	124	29	29
Rhône.....	196	205	21	23
Seine.....	582	717	101	119
Seine-Inférieure.....	190	186	99	91

Age des jeunes détenus (Tableau V).

C'est entre dix et quinze ans, que le plus grand nombre des délits imputables aux garçons ont été commis. Pour les années

1886 et 1887, et sur 100 détenus, les proportions se répartissent comme suit :

	1887	1886
<i>Enfants ayant au moment du délit:</i>		
Moins de 8 ans.....	0,95	1,26
— 8 à 10 ans.....	11,07	12,12
— 10 à 12 —.....	25,90	25,91
— 12 à 14 —.....	34,05	31,74
— 14 à 15 —.....	18,95	19,09
— 15 à 16 — exclusivement.....	9,08	9,88
	100 »	100 »

Comme on le voit par l'examen de ce tableau, la proportion des délits commis par des enfants de douze à quatorze ans a augmenté d'une manière sensible; toutes les autres ont au contraire diminué.

État civil des jeunes détenus et antécédents de leurs parents.
(Tableau VI).

L'effectif au 31 décembre 1887 comprend, pour les garçons, 4.122 enfants légitimes, 603 enfants naturels, parmi lesquels 1.876 orphelins de l'un de leurs parents au moins, et 832 fils de père ou mère ayant encouru eux-mêmes des condamnations.

D'autre part, on trouve 733 filles légitimes et 255 filles naturelles, dont 414 issues de parents condamnés eux-mêmes et 524 orphelines.

Religion (Tableau VII).

On compte à la fin de 1887,

4.655 garçons et 933 filles professant la religion catholique.				
59 — 54 — — — protestante.				
10 — 1 — — — israélite.				

En outre, un jeune garçon figure comme n'appartenant à aucun des cultes précédents.

Antécédents judiciaires (Tableau VIII).

Dans l'effectif au 31 décembre 1887, les récidivistes sont au nombre de 654 garçons et 86 filles, soit respectivement 13,63 p. 100 et 8,70 p. 100 des totaux.

En 1886, ces proportions étaient légèrement inférieures (13,35 et 8,18 pour 100).

Instruction théorique et professionnelle au début de la détention
(Tableau IX).

A la fin de 1887, 2.086 garçons (44,15 p. 100) et 529 filles (53,60 p. 100) se trouvaient complètement illettrés à leur entrée dans les maisons d'éducation correctionnelle ; un seul jeune garçon possédait à l'époque de son jugement une instruction supérieure à l'enseignement primaire.

D'autre part, 2.999 garçons (63,49 p. 100) et 692 jeunes filles (70 p. 100) n'exerçaient aucun métier avant leur internement.

Ces proportions n'offrent pas de variation sensible d'une année à l'autre.

Enseignement primaire (Tableau X).

Les enfants entrés à l'école pendant l'année 1887 se répartissaient ainsi d'après le degré d'instruction :

	GARÇONS		FILLES	
	NOMBRE des entrées.	PROPORTION pour 100.	NOMBRE des entrées.	PROPORTION pour 100.
Complètement illettrés	567	37,43	180	37,19
Sachant lire	250	16,20	116	23,97
— lire et écrire.....	450	29,70	121	24,79
Sachant au moins lire, écrire et calculer.....	248	16,37	67	14,05
Total.....	1.515	100 »	484	100 »

L'état de l'instruction des enfants à leur entrée à l'école, en 1886 et 1887, était le suivant :

	GARÇONS		FILLES	
	1887	1886	1887	1886
Sur 100 jeunes détenus admis aux cours en.....				
Étaient complètement illettrés	37,43	32,35	37,19	41,08
Savaient lire.....	16,50	18,01	23,97	17,60
— lire et écrire.....	29,70	28,79	24,79	30,05
— au moins lire, écrire et calculer.....	16,37	20,85	14,05	11,27
	100 »	100 »	100 »	100 »

Le tableau qui suit présente l'ensemble des résultats obtenus pendant l'année 1887.

		GARÇONS	FILLES
Illettrés.	Demeurés illettrés.....	292	84
	Ayant appris à lire.....	211	85
	Ayant appris à lire et à écrire.....	232	67
Sachant lire.	Ayant appris à lire, écrire et calculer.	128	38
	N'ayant pas fait de progrès.....	49	34
	Ayant fait des progrès.....	218	91
Sachant lire et écrire.	Ayant appris à écrire.....	213	85
	Ayant appris à écrire et à calculer ...	146	46
	N'ayant pas fait de progrès.....	200	45
Sachant lire, écrire et calculer.	Ayant fait des progrès.....	670	114
	Ayant appris à calculer.....	648	179
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	118	14
	N'ayant pas fait de progrès.....	384	32
	Ayant fait des progrès.....	2.259	546
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	721	149
Totaux.....		6.489	1.609

État disciplinaire (Tableau XI).

Au cours de l'année 1887, 104 jeunes garçons ont obtenu la remise du reste de leur peine ; en outre, ont bénéficié de la libération conditionnelle 241 jeunes garçons et 13 jeunes filles.

Des récompenses diverses, principalement pécuniaires (environ 60 p. 100), ont été accordées aux jeunes détenus. Le total des encouragements distribués s'élève à 74.738 pour le sexe masculin et 7.822 pour le sexe féminin.

Quant aux fautes commises, la plupart sans gravité, elles sont au nombre de 51.013 pour les garçons et 1.470 pour les filles. Même en tenant compte de la décroissance des effectifs, il y a amélioration par rapport à l'année précédente, où l'on comptait 58.959 infractions d'une part et 1.789 de l'autre.

Les évasions, consommées ou seulement tentées sans succès, sont également moins nombreuses qu'en 1886 ; ainsi que le constatent les chiffres suivants :

	GARÇONS		FILLES	
	1887	1886	1887	1886
Tentatives infructueuses d'évasion.....	134	158	2	4
Évasions consommées, mais dont les auteurs étaient réintégrés au 31 décembre suivant....	138	146	»	»
Évasions consommées, dont les auteurs n'ont pas été repris.....	34	68	2	2
Totaux.....	306	372	4	6

Enfin, les tribunaux ont été appelés à prononcer des peines correctionnelles contre 26 jeunes détenus, pour crimes ou délits commis pendant la détention.

État sanitaire (Tableau XII).

On a enregistré pendant l'année, pour le sexe masculin, 65 décès par suite de maladie, dont 25 causés par la phtisie; en outre 3 enfants sont morts par accident.

Pour le sexe féminin, on compte 8 décès.

Le nombre des cas de maladie n'est que de 174 chez les jeunes filles; il atteint 1.609 chez les garçons.

L'examen de ce tableau donne lieu de constater que si, d'une part, l'état sanitaire des jeunes filles continue à s'améliorer (19 décès et 204 cas de maladie en 1886), il n'en est pas de même pour les garçons.

Le nombre des décès, qui en 1886 était, pour ceux-ci, tombé à 35, se trouve tout à coup relevé au chiffre des années antérieures (67 en 1884, 76 en 1883).

Toutefois, le total des individus reconnus malades, est inférieur à celui de 1886: 1.609 cas au lieu de 1.707.

On ne signale d'ailleurs aucune épidémie.

Travail des jeunes détenus (Tableaux XIII et XIV).

Le tableau n° XIII présente en détail pour chaque maison le nombre des enfants, tant occupés qu'inoccupés au 31 décembre, ainsi que le nombre des journées de travail pendant l'année.

Le tableau n° XIV résume le précédent.

Voici les résultats généraux du travail :

Nature des travaux	GARÇONS			FILLES		
	NOV. RE des travailleurs au 31 d. c. 1887	MOYENNE des travailleurs pendant l'année	JOURNÉES de travail	NOMBRE des travailleuses au 31 d. c. 1887	MOYENNE des travailleuses pendant l'année	JOURNÉES de travail
Travaux des services économiques (alimentation, cuisine, etc.).....	385	340		168	170	52.654
Travaux agricoles.....	1.957	2.005	619.555	116	128	39.513
Travaux industriels.....	1.904	1.870	587.054	679	681	210.352
Totaux.....	4.246	4.215	1.302.632	963	979	302.519

Libération (Tableaux XV et XVI).

Outre 345 jeunes garçons qui ont obtenu soit leur grâce, soit leur mise en liberté provisoire, 922 ont été libérés définitivement après expiration de leur peine; sur ce total de 1.267 libérés, 1.025 sont âgés de seize à vingt ans.

Pour les jeunes filles, il y a eu 274 libérations, dont 13 à titre provisoire. 231 des libérées ont de seize à vingt ans. Parmi les libérés, 198 étaient récidivistes à leur entrée: 177 garçons et 21 filles.

Par suite de leur santé débile ou du défaut d'intelligence, 24 garçons et 7 jeunes filles seulement sont hors d'état de subvenir à leurs besoins après leur mise en liberté; les autres libérés peuvent gagner leur vie. Toutefois l'instruction professionnelle de 73 enfants du sexe masculin et 5 du sexe féminin n'a pu être achevée.

Sur 487 jeunes garçons absolument illettrés lors de leur entrée en correction, 6 seulement se sont montrés rebelles à tout enseignement jusqu'à leur sortie et, par contre, 64 ont acquis l'instruction primaire complète.

141 jeunes filles se trouvaient illettrées lors de leur entrée dans les divers établissements; sur ce nombre 23 ont complètement terminé leurs études primaires.

ALGÉRIE

Une seule colonie correctionnelle a fonctionné jusqu'à ce jour, celle de M'Zéra, près d'Alger. Cette maison ne reçoit que les jeunes garçons.

L'effectif, qui était de 105 détenus au 31 décembre 1886, est de 111 à la fin de 1887. La population moyenne pour l'année 1887 a été également de 111 individus, chiffre correspondant à 40.688 journées de détention.

L'effectif des détenus à la fin de 1887 se décompose en 83 enfants envoyés en correction après acquittement en vertu de l'art. 66 du Code pénal, et 28 condamnés à un emprisonnement de durée variable, dont 16 ayant encouru une peine de 4 à 6 ans.

Les cours d'assises et tribunaux correctionnels ont eu à juger les crimes et délits suivants :

Assassinat ou meurtre, coups et blessures.....	14
Attentat à la pudeur ou aux mœurs.....	19
Vol simple, escroquerie, etc.....	66
Incendie.....	2
Vol qualifié.....	5
Vagabondage et délits divers.....	5
Total.....	111

Tous ces jugements, dont 10 prononcés par les cours d'assises, émanaient des tribunaux d'Algérie et de Tunisie.

Sous le rapport de l'âge au moment du délit, on compte, dans l'effectif au 31 décembre :

Enfants âgés de 8 à 10 ans.....	9
— 10 à 12 —.....	24
— 12 à 14 —.....	42
— 14 à 15 —.....	30
— 15 à 16 —.....	6
Total.....	111

Au point de vue de la religion ces enfants se répartissent ainsi : 71 sont mahométans, 35 catholiques et 5 israélites.

On compte 59 enfants n'exerçant aucun métier à leur entrée en correction, et 45 travaillant à l'agriculture; 101 étaient complètement illettrés lors de leur internement.

Sur 62 illettrés, dont 18 restant au 31 décembre 1886 et 44 admis à l'école pendant l'année, 29 enfants, soit 46,77 p. 100 ont appris à lire, et 9 autres (14,51 p. 100) savent lire et écrire.

La liberté provisoire a été accordée à 3 jeunes détenus; on a en outre distribué pendant l'année 1.295 récompenses de toute nature, dont 208 pécuniaires.

Par contre, il a fallu infliger 271 punitions disciplinaires, dont la plupart ne sont d'ailleurs que des réprimandes.

29 cas de maladie ont été constatés et 5 décès.

En 1886, il n'y avait eu que 15 malades et aucun décès.

On comptait au 31 décembre, 109 travailleurs, la plupart occupés à l'agriculture.

L'établissement a fourni pour l'année 34.445 journées de travail, soit une moyenne de 111 enfants occupés journellement.

Au total, 35 détenus ont quitté l'établissement, 3 par faveur spéciale, comme nous l'avons dit plus haut, et 32 après achèvement de leur peine; il y a parmi ces derniers 3 récidivistes.

Tous les libérés sont susceptibles de gagner leur vie, et aucun n'est demeuré illettré, quoique 34 d'entre eux soient entrés dans l'établissement ne possédant aucune instruction.

QUATRIÈME PARTIE

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SURETÉ

APPLICATION

du régime d'emprisonnement individuel en France.

Par décrets en date des 25 janvier et 1^{er} août 1887, les maisons d'arrêt, de justice et de correction de Chaumont et de Nice ont été reconnues comme établissements affectés à la mise en pratique du régime de l'emprisonnement individuel; un deuxième décret du 1^{er} août 1887 porte également reconnaissance de la maison d'arrêt et de correction de Sarlat.

Le nombre des prisons déclarées cellulaires s'est ainsi trouvé porté à 16, savoir:

- 1° La maison d'arrêt et de correction dite de Mazas;
- 2° Un quartier de la prison de la Santé;
- 3° Une partie du Dépôt près la préfecture de police;
- 4° La maison d'arrêt et de correction de Sainte-Menehould;
- 5° La maison d'arrêt et de justice de Dijon;
- 6 La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tours;
- 7° La maison d'arrêt et de correction d'Étampes;
- 8° La maison d'arrêt et de justice de Versailles;
- 9° La maison d'arrêt, de justice et de correction d'Angers;

- 10° La maison d'arrêt et de correction de Corbeil;
- 11° La maison d'arrêt et de correction de Pontoise;
- 12° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Besançon;
- 13° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Bourges;
- 14° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Chaumont;
- 15° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Nice;
- 16° La maison d'arrêt et de correction de Sarlat.

Les renseignements recueillis par l'administration sur le fonctionnement du régime de l'emprisonnement individuel, en France, pendant l'année 1887, n'ont pas modifié les observations faites les années précédentes.

D'une manière générale, il a été constaté qu'au point de vue physique la cellule n'exerçait sur la santé des détenus aucune influence fâcheuse.

Au point de vue moral, il a été de nouveau reconnu que l'isolement était redouté des malfaiteurs d'habitude et recherché par les individus qui en sont à leur première condamnation ou par ceux dont on peut espérer le retour au bien.

En ce qui concerne les prisons de la Seine, l'état statistique suivant indique le mouvement général de la population dans les deux maisons d'arrêt et de correction de Mazas et de la Santé, exclusivement réservées au sexe masculin.

	MAZAS		SANTÉ (QUARTIER CELLULAIRE)	
Population au 31 décembre 1886 ..	»	1.231	»	437
Entrées en 1887	»	6.624	»	5.640
Ensemble.....		7.855		6.077
Sorties en 1887.....	»	6.940	»	5.595
Population au 31 décembre 1887 ..	»	915	»	482
Journées de détention.....	381.034		170.400	
Population moyenne.....	1.044		467	

La répartition des chiffres ci-dessus entre les prévenus et les condamnés s'établit comme suit :

	MAZAS		SANTÉ	
PRÉVENUS ET CONDAMNÉS EN APPEL				
Effectif au 31 décembre 1886	646	646	35	35
<i>Entrées en 1887.</i>				
Prévenus.....	6.433	6.536	289	647
Condamnés en appel ou en pourvoi.....	103		280	
Prévenus venant du quartier en commun et non réintégrés audit quartier	»		78	
Total.....	7.182	7.182	682	682
<i>Sorties en 1887.</i>				
Par suite de non-lieu, main-levée, mise en liberté sous caution.....	1.752		6	
Par suite d'acquiescement.....	295		45	
Relaxés comme condamnés à l'amende seulement	38		3	
Transférés {	Comme présumés aliénés	65	3	641
	A l'infirmerie centrale.....	32	»	
	A l'infirmerie ordinaire.....	»	23	
	Pour causes diverses.....	1.171	154	
Décédés .. {	Mort naturelle	6	»	
	Suicides	3	»	
Détenus passés dans la catégorie des condamnés à titre définitif pendant leur séjour dans la prison.....	3.149		407	
Total.....	6.511	6.511	641	641
Effectif au 31 décembre 1887		671		641
Journées de détention.....	244.520		12.420	
Population moyenne.....	681		38	
CONDAMNÉS A TITRE DÉFINITIF				
Effectif au 31 décembre 1886	585	585	402	402
<i>Entrées en 1887.</i>				
Condamnés qui étaient entrés en état de prévention ou en appel	3.149	3.237	443	4.993
Condamnés venant d'autres prisons ou de l'état de liberté	88		4.414	
Condamnés venant du quartier en commun et maintenus au quartier cellulaire	»		136	
Total.....	3.822	3.822	5.395	5.395

	MAZAS		SANTÉ	
<i>Sorties en 1887.</i>				
Après expiration de peine sans réduction .	1.353		3.880	
Par suite de réduction de peine, par appli- cation de l'art. 4 de la loi du 5 juin 1875	36		354	
Transférés dans d'autres prisons.....	2.154		313	
Graciés	18		107	
Transférés { Pour cause d'aliénation men- tale.....	2	3.578	8	4.954
{ A l'infirmerie ordinaire.....	»		220	
{ A l'infirmerie centrale.....	12		»	
Placés au quartier en commun	»		72	
Décédés { Mort naturelle.....	3		»	
{ Suicides.....	»		»	
Total.....	3.578	3.578	4.954	4.954
Effectif au 31 décembre 1887.....		244		441
Journées de détention.....	136.514		157.980	
Population moyenne.....	375		433	

Les 17 cellules du Dépôt près la Préfecture de police ont été constamment occupées pendant l'année 1887.

Le mouvement de la population dans les quatre maisons cellu-
lares de Seine-et-Oise s'est décomposé comme suit :

PRISON D'ÉTAMPES

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1886.....	22	»	22
Entrées en 1887.....	331	13	344
Ensemble.....	353	13	366
Sorties en 1887.....	317	12	329
Population au 31 décembre 1887.....	36	1	37
Journées de détention	8.816	160	8.976
Population moyenne.....	24	1	25

PRISON DE VERSAILLES

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1886.....	79	»	79
Entrées en 1887.....	1.628	»	1.628
Ensemble.....	1.707	»	1.707
Sorties en 1887.....	1.593	»	1.593
Population au 31 décembre 1887.....	111	»	114
Journées de détention	32.655	»	32.655
Population moyenne.....	90	»	90

PRISON DE CORBEIL

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1886.....	65	3	68
Entrées en 1887.....	535	49	584
Ensemble.....	600	52	652
Sorties en 1887.....	534	47	581
Population au 31 décembre 1887.....	66	5	71
Journées de détention.....	22.221	1.894	24.115
Population moyenne.....	62	3	65

PRISON DE PONTOISE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1886.....	91	5	96
Entrées en 1887.....	868	74	942
Ensemble.....	959	79	1.038
Sorties en 1887.....	851	72	923
Population au 31 décembre 1887.....	108	7	115
Journées de détention.....	29.857	2.551	32.408
Population moyenne.....	82	7	89

Le mouvement de la population dans les autres prisons déclarées cellulaires est indiqué par les tableaux suivants :

PRISON DE TOURS

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1886.....	84	25	109
Entrées en 1887.....	829	274	1.103
Ensemble.....	913	299	1.212
Sorties en 1887.....	840	287	1.127
Population au 31 décembre 1887.....	73	12	85
Journées de détention.....	29.451	6.354	35.805
Population moyenne.....	81	17	98

MAISON D'ARRÊT ET DE JUSTICE DE DIJON

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1886.....	18	3	21
Entrées en 1887.....	613	97	710
Ensemble.....	631	100	731
Sorties en 1887.....	604	93	697
Population au 31 décembre 1887.....	27	7	34
Journées de détention.....	8.828	1.640	10.468
Population moyenne.....	24	4	28

PRISON DE SAINTE-MENEHOULD

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1886.....	20	2	22
Entrées.....	128	25	153
Ensemble.....	148	27	175
Sorties en 1887.....	129	27	156
Population au 31 décembre 1887.....	19	»	19
Journées de détention.....	6.127	571	6.698
Population moyenne.....	17	2	19

PRISON D'ANGERS

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1886.....	138	22	160
Entrées.....	837	413	1.250
Ensemble.....	975	435	1.410
Sorties en 1887.....	840	412	1.252
Population au 31 décembre 1887.....	125	23	158
Journées de détention.....	39.044	7.988	47.032
Population moyenne.....	107	22	129

PRISON DE BESANÇON

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1886.....	141	14	155
Entrées en 1887.....	1.101	702	1.803
Ensemble.....	1.242	716	1.958
Sorties en 1887.....	1.113	705	1.818
Population au 31 décembre 1887.....	129	11	140
Journées de détention.....	48.569	7.804	56.373
Population moyenne.....	133	21	154

PRISON DE BOURGES

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1886.....	76	5	81
Entrées en 1887.....	619	67	686
Ensemble.....	695	72	767
Sorties en 1887.....	597	61	658
Population au 31 décembre 1887.....	98	11	109
Journées de détention.....	24.970	2.049	27.019
Population moyenne.....	78	6	74

PRISON DE CHAUMONT

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1886.....	29	4	33
Entrées en 1887.....	306	35	341
Ensemble.....	335	39	374
Sorties en 1887.....	305	36	341
Population au 31 décembre 1887.....	30	3	33
Journées de détention.....	11.525	1.615	13.140
Population moyenne.....	32	4	36

Le tableau suivant mentionne les prisons classées comme prisons cellulaires au 31 décembre 1887, à l'exception des prisons de Nice et de Sarlat, qui n'ont été occupées que dans le courant de l'année.

ETABLISSEMENTS	CELLULES de DÉTENTION		CELLULES de punition et d'infirmerie.	TOTAL des cellules par établisse-ment.
	hommes.	femmes.		
Mazas.....	1.135	»	18	1.153
La Santé.....	464	»	12	476
Dépôt.....	17	»	»	17
Sainte-Menehould.....	27	4	4	35
Dijon.....	30	7	2	39
Tours.....	83	21	7	111
Etampes.....	29	5	3	37
Versailles.....	56	»	3	59
Angers.....	164	82	13	259
Corbeil.....	41	12	5	58
Pontoise.....	76	15	8	99
Besançon.....	198	36	20	254
Bourges.....	100	20	11	131
Chaumont.....	97	26	10	133
Totaux.....	2.517	228	116	2.861
	2.745		116	
Total général.....	2.861			

MAISONS D'ARRÊT,
DE JUSTICE ET DE CORRECTION

FRANCE

Le mouvement général de la population dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction, pendant l'année 1887, donne les résultats suivants consignés en détail dans les tableaux nos I et II de la statistique.

	SEXE masculin	SEXE féminin	TOTAL
Effectif au 31 décembre 1886.....	22.039	3.876	25.915
Entrées pendant l'année 1887.....	237.793	72.037	309.830
Ensemble.....	259.832	75.913	335.745
Sorties.....	238.438	72.340	310.778
Effectif au 31 décembre 1887.....	21.394	3.573	24.967

5.357 individus, dont 4.296 et 1.061 femmes, formant plus du 1/5 de l'effectif, étaient détenus à la fin de 1887, dans les prisons de la Seine.

Le tableau n° II, qui présente la situation au 31 décembre sous le rapport légal de la détention, peut être résumé ainsi qu'il suit :

	SEINE			AUTRES DÉPARTEMENTS			TOTAL		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
ADULTES									
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.....	987	265	1.252	4.471	403	4.964	5.458	758	6.216
A l'emprisonnement de simple police.....	4	»	4	86	117	203	90	117	207
A l'emprisonnement correctionnel.....									
pour un mois et au-dessous.....	686	60	746	2.075	308	2.383	2.761	338	3.129
pour plus d'un mois jusqu'à deux.....	196	43	239	1.618	274	1.892	1.814	317	2.131
pour plus de deux jusqu'à trois.....	318	61	379	1.881	321	2.202	2.199	352	2.551
pour plus de trois mois jusqu'à un an.....	975	127	1.102	4.248	502	4.750	5.223	629	5.852
pour un an et un jour, (loi du 5 juin 1875).....	»	»	»	13	»	13	13	»	13
pour plus d'un an, (autorisés exceptionnellement).....	»	»	»	59	21	80	59	21	80
pour une durée quelconque et à la relégation.....	49	18	67	393	72	465	442	90	532
pour dettes envers l'Etat.....	16	4	20	786	137	923	802	141	943
— les particuliers.....	1	»	1	5	»	5	6	»	6
par mesure administrative.....	594	453	1.047	265	19	284	859	472	1.331
Passagers civils.....	40	2	42	348	4	352	388	6	394
— militaires et marins.....	»	»	»	26	»	26	26	»	26
JEUNES DÉTENUS									
Par voie de correction paternelle.....	50	»	50	10	»	10	60	»	60
Prévenus accusés, jugés en appel ou en pourvoi.....	64	5	69	89	12	101	153	17	170
Condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous.....	8	3	11	79	14	93	87	17	104
Jugés attendant leur transfert.....	53	4	60	64	6	70	120	10	130
Totaux.....	4.296	1.061	5.357	17.008	2.512	19.610	21.394	3.573	24.967

Le total des journées de détention a été de 8.635.307, dont 7.230.158 pour les hommes et 1.405.149 pour les femmes. Le département de la Seine en compte à lui seul 1.980.877.

La population moyenne s'est élevée à 19.809 hommes et 3.875 femmes, dont 4.181 hommes et 1.170 femmes pour la Seine.

Les prisons départementales ont renfermé pendant l'année un effectif maximum de 27.874 individus du sexe masculin et 6.117 du sexe féminin; celles de la Seine en particulier 5.372 hommes et 1.540 femmes.

État sanitaire (Tableaux III et IV).

On a constaté 7.344 cas de maladies aiguës (3.938 dans la Seine)

5.297 de maladies chroniques (3.507 dans la Seine); au total 12.641 cas, qui ont motivé l'envoi des malades soit dans les infirmeries de la prison, soit dans les hôpitaux.

Les journées de traitement qui s'élèvent au total de 169.707 se répartissent ainsi: 157.663 à l'infirmerie et 12.044 à l'hôpital; le département de la Seine compte pour sa part 72.135 journées d'infirmerie, dont 58.455 pour les hommes et 13.680 pour les femmes.

Il y a eu 594 décès: 455 hommes et 41 femmes dans les infirmeries; 61 hommes et 6 femmes dans les hôpitaux. 179 hommes et 26 femmes sont morts dans les prisons de la Seine.

Les suicides ont été au nombre de 22, dont une femme, en 1887 (3 dans le département de la Seine); la statistique n'en avait signalé que 16 l'année précédente.

Il a été procédé à neuf exécutions capitales, parmi lesquelles se trouve celle d'une femme à Blois.

Les infirmeries et hôpitaux renfermaient au 31 décembre 1887 685 malades, savoir:

	SEINE		AUTRES DÉPARTEMENTS	
	Hommes.	Femmes.	Femmes.	Hommes.
Infirmeries.....	204	287	111	43
Hôpitaux.....	»	»	34	6
Totaux.....	204	287	145	49

Enfin 492 hommes et 174 femmes ont donné des marques d'aliénation mentale avec ou sans épilepsie, et 289 individus, dont 56 du sexe féminin, ont eu des attaques d'épilepsie sans aliénation mentale.

En résumé, l'état sanitaire a été meilleur qu'en 1886; le nombre des malades a diminué de 2.000 environ (12.641 au lieu de 14.518); on constate en outre une énorme diminution du nombre des décès (594 au lieu de 1.173, presque moitié moins), ainsi que des journées de traitement (170.000 au lieu de 320.000).

Pour la Seine en particulier, on compte 179 hommes et 26 femmes décédés pendant l'année, au lieu de 551 et 179, l'année précédente.

État moral et disciplinaire (Tableau V).

Les punitions se sont élevées au chiffre de 35.882 dont 2.473 pour actes de violence, 681 pour immoralité et 1.786 pour refus

de travail; le nombre des individus en cellule au 31 décembre était de 127 hommes et 5 femmes.

On a constaté en outre 47 tentatives d'évasion et 44 évasions consommées, dont 29 suivies de réintégration.

42 condamnations, dont quatre afflictives et infamantes, ont été prononcées pour crimes et délits commis pendant la détention.

Enseignement (Tableau VI).

Le tableau suivant résume le mouvement des écoles pendant l'année 1887.

	SEINE		AUTRES DÉPARTEMENTS		TOTAL	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Effectif au 31 décembre 1886.	264	125	1.601	148	1.865	273
Entrées en 1887.....	1.509	783	9.541	554	11.050	1.337
Ensemble	1.773	908	11.142	702	12.915	1.610
Sorties.....	1.433	725	9.490	575	10.923	1.300
Effectif au 31 décembre 1887.	340	183	1.652	127	1.992	310

Quant aux résultats de l'enseignement, ils sont ainsi répartis :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Illettrés.	Ayant appris à lire.....	1.383	280	1.663
	Ayant appris à lire et à écrire.....	1.172	188	1.360
	Ayant fait des progrès... N'ayant pas fait de progrès	1.323	126	1.449
Sachant lire.	Ayant appris à écrire... N'ayant pas fait de progrès	760	138	898
	Ayant appris à écrire et à calculer.....	1.137	136	1.273
	Ayant fait des progrès... N'ayant pas fait de progrès	974	147	1.121
Sachant lire et écrire.	Ayant fait des progrès... N'ayant pas fait de progrès	1.073	130	1.203
	Ayant fait des progrès... N'ayant pas fait de progrès	520	80	600
	Ayant fait des progrès... N'ayant pas fait de progrès	2.587	222	2.809
Possédant une instruction plus développée.	Ayant fait des progrès... N'ayant pas fait de progrès	572	92	664
	Ayant fait des progrès... N'ayant pas fait de progrès	1.080	49	1.129
Totaux.....	12.915	1.610	14.525	

Travail (Tableaux VII et VIII).

Au 31 décembre 1887, les prisons départementales de toute la France contenaient 14.495 détenus occupés, soit 12.392 hommes et 2.103 femmes : celles de la Seine sont comptées dans ces chiffres pour 2.754 hommes et 551 femmes. La moyenne s'est élevée à 13.358 hommes et 1.946 femmes.

L'ensemble des journées de travail se répartit ainsi :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX
Seine	670.855	170.620	841.475
Autres départements.....	2.525.550	429.339	2.954.889
Totaux.....	3.196.405	599.959	3.796.364

Le produit du travail, d'une valeur totale de 2.062.860 fr. 79, a été attribué, savoir : 138.172 fr. 20 au Trésor, 833.078 fr. 38 aux entrepreneurs et 1.091.510 fr. 21 au pécule des détenus, pour les prisons départementales de toute la France. Il convient d'ajouter qu'une somme de 29.274 fr. 17 a été attribuée aux détenus à titre de gratification.

Le produit du travail effectué par les hommes et les femmes est respectivement de 1.769.945 fr. 35 et 292.915 fr. 44, pour la France; et pour la Seine, de 366.849 fr. 41 et 106.488 fr. 67.

Les moyennes, très voisines de celles de l'année précédente, sont les suivantes :

	PAR JOURNÉE de travail.	PAR JOURNÉE de détention.
	fr. c.	fr. c.
Seine	» 56	» 25
Autres départements.....	» 54	» 24

ALGÉRIE

Mouvement de la population pëndant l'année (Tableaux I et II).

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Effectif au 31 décembre 1836.....	2.876	96	2.972
Entrées	38.892	874	39.766
Sorties.....	41.768	970	42.738
Ensemble.....	38.725	899	39.624
Effectif au 31 décembre 1837.....	3.043	71	3.114

Il restait au 31 décembre 1837 dans les prisons d'Algérie une population de 3.114 individus, ainsi répartis suivant le caractère légal de la détention :

	Sexe masculin	Sexe féminin	TOTAL
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.....	1.251	33	1.284
Attendant leur transfèrement à leur destination légale.....	209	»	209
A l'emprisonnement de simple police.....	57	»	57
pour un mois et moins.....	118	4	122
pour plus d'un mois jusqu'à deux.....	97	5	102
— — de deux jusqu'à trois.....	179	7	186
— — de trois mois à un an.....	659	22	681
— un an et un jour (loi du 5 juin 1875).....	12	»	12
pour plus d'un an (autorisés spécialement).....	86	»	86
pour une durée quelconque et à la relégation.....	26	»	26
Détenus pour dettes envers l'Etat.....	159	»	159
— — les particuliers.....	5	»	5
Détenus par mesure administrative.....	17	»	17
Passagers civils.....	111	1	112
— militaires ou marins.....	25	»	25
Jeunes détenus.....	32	»	32
Totaux.....	3.043	71	3.114

Le nombre des journées de détention qui est de 1.076.821, dont 1.049.044 pour les hommes et 27.777 pour les femmes, donne une population moyenne s'élevant respectivement à 2.873 et 76. Enfin la population maxima détenue pendant l'année a été de 4.526 d'une part et de 238 d'autre part.

État sanitaire (Tableaux III et IV).

Les états statistiques relèvent 932 cas de maladies, dont 713 de maladies aiguës et 219 de maladies chroniques ; ont été constatés 86 décès parmi les hommes. Il n'y a pas eu de décès parmi les femmes.

Un cas de suicide a été signalé et il a été procédé à deux exécutions ; 4 cas d'aliénation mentale avec ou sans épilepsie et 3 cas d'épilepsie sans aliénation mentale, tous chez des individus du sexe masculin, ont été également enregistrés.

Il restait, au 31 décembre 1837, 28 hommes à l'infirmerie seulement.

État disciplinaire (Tableau V).

1.617 punitions ont été infligées par le prétoire de justice disciplinaire et une seule peine correctionnelle prononcée par les tribunaux. De plus au 31 décembre 1837 huit individus étaient punis de cellule.

Les tentatives d'évasion se sont élevées à 8 et les évasions consommées à 29, dont 10 suivies de réintégration.

Travail (Tableau VII et VIII).

Les hommes ont fourni pendant l'année 304.820 journées de travail et les femmes 6.971, en totalité 311.791 journées de travail, dont le produit s'est élevé à 159.580 fr 21.

Sur cette somme 78.107 fr.46 ont été attribués aux entrepreneurs, 80.019 fr. 78 aux hommes et 1.452 fr. 97 aux femmes. Les détenus ont en outre reçu des gratifications d'une valeur totale de 1.030 fr. 07.

La moyenne du produit du travail est de 0 fr.51 par rapport aux journées de travail et 0 fr.15 par rapport aux journées de détention.

CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SÛRETÉ

FRANCE ET ALGÉRIE

Il existait, au 31 décembre 1887, 3.096 chambres de sûreté et 52 dépôts en France : 103 chambres de sûreté en Algérie ; au total, 3.251 locaux dont le mouvement a été le suivant :

	FRANCE	ALGÉRIE
Effectif au 31 décembre 1886	27	37
Entrées	70.635	8.060
Ensemble	70.662	8.097
Sorties	70.646	8.060
Effectif au 31 décembre 1887	16	37

Parmi les 16 individus détenus en France au 31 décembre 1887, on compte 15 hommes et une femme ; les dépôts d'Algérie ne contenaient aucune femme, mais 10 militaires ou marins faisaient partie des détenus.

Enfin le nombre des journées de détention s'est élevé dans les chambres et dépôts à 79.304 pour la France et 17.268 pour l'Algérie.

Il y a eu en France 3 évasions d'hommes ; ces évadés n'ont pas été repris.

CINQUIÈME PARTIE.

DÉPOT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS.

La statistique du dépôt de Saint-Martin-de-Ré, où sont détenus les condamnés aux travaux forcés, en attendant leur départ pour les colonies, comprend 22 tableaux.

Les tableaux I et I^{bis} relatifs au mouvement de la population peuvent être ainsi résumés :

Effectif au 31 décembre 1886	120	
Entrées	513	
		Ensemble..... 633
Sorties:		
Transportés	281	} 557
Ayant reçu d'autres destinations	264	
Décédés	12	
Effectif au 31 décembre 1887	76	

Ce mouvement correspond à un total de 87.310 journées de présence et à une population moyenne de 239 individus. L'année précédente, la moyenne était de 287 individus.

Les 281 détenus transportés sont partis directement pour la Nouvelle-Calédonie, 131 sur le *Calédonien*, le 6 mai, et 150 à bord du *Magellan*, le 6 décembre.

264 prisonniers ont été transférés dans d'autres maisons centrales ou départementales de la métropole.

Suivant l'avis des commissions médicales, le départ de 34 détenus qui ne se trouvaient pas en état de supporter le voyage a été ajourné.

Juridiction et pénalité (Tableau II).

471 détenus avaient été condamnés par les cours d'assises et 42 par les tribunaux militaires, à des peines dont la durée proportionnelle est la suivante:

De 5 à 7 ans	41,64 0/0
De plus de 7 à 10 ans	24,95 —
— de 10 à 15 ans	14,42 —
— de 15 à 20 ans	8,38 —
A plus de 20 ans	» —
A perpétuité	7,61 —

Crimes (Tableau III).

Les crimes qui ont motivé le plus de condamnations sont :

Le vol qualifié	59, 0/0
Le meurtre ou l'assassinat	15,8 —
Le viol ou l'attentat à la pudeur	8, —

Provenance des condamnés (Tableaux IV et V).

Sur 59 condamnés étrangers, l'Italie en a fourni 17, l'Espagne 14, la Belgique 11 et l'Allemagne 7..

Age (Tableau VI).

Les condamnés sont ainsi répartis suivant les catégories auxquelles ils appartiennent :

De 16 à 20 ans	23 0/0
De 21 à 25 ans	24,17 —
De 26 à 30 ans	14,62 —
De 31 à 40 ans	16,37 —
De 41 à 50 ans	12,47 —
De 51 à 60 ans	9,37 —

État civil, religions et professions (Tableaux VII, VIII, IX).

On remarque que 375 forçats étaient célibataires ou veufs, dont 9 avec enfants, et 138 mariés, dont 91 avec enfants :

Catholiques	441
Protestants	49
Israélites	17
Mahométans	6

Antécédents judiciaires (Tableau X).

467 individus, c'est-à-dire plus de 91 p. 100, avaient été condamnés soit à des peines entraînant la récidive, soit à des peines d'un an et au-dessous, ou avaient été détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle.

La première catégorie en comprend 202, dont :

75 ayant subi une condamnation	
53 — deux condamnations	
13 — trois —	
49 — quatre —	
12 — cinq ou plus de cinq condamnations	

La deuxième catégorie, comprenant 222 individus, se décompose ainsi :

57 avaient subi une condamnation	
61 — deux condamnations	
104 — plus de deux condamnations	

Enfin 43 détenus étaient d'anciens pensionnaires des maisons d'éducation correctionnelle.

Travail (Tableau XI).

Ce tableau présente la répartition des détenus d'après les parts à eux attribuées sur le produit de leur travail.

Instruction (Tableau XII).

Les proportions sont les suivantes :

Illettrés	16,30 0/0
Sachant lire	9,41 —
— — et écrire	53,61 —
— — écrire et calculer	15,80 —
Possédant l'instruction primaire complète	3,70 —
— une instruction supérieure	1,18 —

Grâces, commutations et réductions de peines (Tableau XIII).

23 condamnés ont bénéficié de commutations et 2 de réductions.

État disciplinaire (Tableau XIV).

On a constaté 112 infractions; les plus nombreuses sont les infractions au silence, 27, et les larcins, 22. Ces infractions ont été suivies d'un nombre égal de punitions prononcées au prétoire de justice disciplinaire, et parmi lesquelles on en remarque 21 de cellule ou de cachot.

Aucun acte n'a été jugé assez grave pour être déféré aux tribunaux; il n'y a eu ni évasion ni tentative d'évasion.

État sanitaire (Tableaux XV, XVI et XVII).

On a enregistré 270 cas de maladie et 12 décès, dont 6 ont été occasionnés par des affections de l'appareil respiratoire.

La proportion des décès, relativement à la population moyenne, est donc de 5 p. 100.

Deux cas d'aliénation mentale et un d'épilepsie ont en outre été constatés.

Travail (Tableaux XVIII et XIX).

Les journées de travail ont été de 50.605, ou environ 60 p. 100 des journées de détention, et au 31 décembre le nombre des travailleurs était de 74.

Le produit total du travail a été de 24.959 fr. 22 ainsi répartis :

Aux entrepreneurs	16.078 fr. 89
Au pécule des condamnés.	8.558 48

Les moyennes de ces pécules sont :

Par journée de travail, de	» 1755
— détention, de	» 1017

Dépenses des condamnés (Tableau XX).

Une somme de 16.133 fr. 43, soit une moyenne journalière de 0 fr. 1848, a été dépensée, principalement à la cantine en pain et autres aliments.

Des vivres supplémentaires, pour une valeur de 186 fr.92, ont de plus été donnés gratuitement aux condamnés.

(Tableaux XXI et XXII.)

On peut résumer ainsi ces deux tableaux qui présentent d'une part la répartition des journées de détention, et d'autre part celle de la population au 31 décembre 1887.

Répartition des journées de détention.

Travail en commun	50.605
Repos { infirmes, vieillards, arrivants libérés.....	5.509
{ jours fériés.....	9.365
{ prescription médicale.....	3.385
{ expectative d'embarquement.....	14.223
Infirmerie	4.166
Cellule sans travail	57
Total	87.310

Répartition de la population.

Travail en commun.....	74
A l'infirmerie.....	2

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon plus profond respect.

Le Conseiller d'État,
Directeur de l'Administration pénitentiaire,
L. HERBETTE.

I

TRANSFÈREMENTS PAR LES VOITURES CELLULAIRES

DES DÉTENUS

ET CONDAMNÉS DE TOUTES CATÉGORIES

Nos
des tableaux

- I. — Répartition, par catégorie, des individus transférés (Hommes et jeunes garçons).
- I (bis). — Répartition, par catégorie, des individus transférés (Femmes et jeunes filles).
- II. — Répartition des étrangers expulsés du territoire français et transférés aux frontières, suivant la nationalité à laquelle ils appartiennent.